



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Présents : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Nathalie RODRIGUES – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Jean-Luc INDIENNA

Absents : Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Christelle LEGENDRE a donné pouvoir à Lina LOISEL

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Jean-Luc INDIENNA a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Francis RODRIGUES

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	Prend acte
Contre	
Abstention	

100/24 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS - ORLÉANS MÉTROPOLE

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vertu de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, les EPCI adressent chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics industriels et commerciaux dont ils possèdent la compétence.

Monsieur le Président d'Orléans Métropole a donc communiqué, après passage devant son assemblée délibérante le 26 septembre 2024, le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il appartient à Monsieur le Maire de communiquer ce rapport au Conseil municipal.

Ceci étant exposé,

Vu l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Après présentation du rapport d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de la présentation du rapport 2023 sur le service public de prévention et de gestion des déchets tel qu'annexé à la présente délibération**

Fait à Semoy, le 17 décembre 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire

Le secrétaire de séance,

Francis RODRIGUES

Conseiller municipal

Transmission au contrôle de légalité le : 20 DEC. 2024

Publication numérique le : 20 DEC. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214503088-20241217-100_24-DE

S'LOW

RAPPORT ANNUEL

2023

COMPTOIR RÉEMPLOI

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS

Objectif 2027 :
- 100 kg de déchets
par habitant

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

TOUJOURS **+** VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT



orleans-metropole.fr

SOMMAIRE

Partie 1 - LA COMPETENCE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	3
1. Orléans Métropole et la compétence prévention et la gestion des déchets ...	4
2. Les indicateurs	8
3. Les événements marquants 2023	15
4. Perspectives 2024.....	19
Partie 2 - PREVENTION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	20
1. Les actions en 2023	21
Partie 3 - PRE-COLLECTE ET COLLECTE DES DECHETS	23
1. La pré-collecte des déchets	25
2. La collecte des déchets	28
Partie 4 - TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	33
1. Les filières de valorisation	34
2. L'unité de traitement multi-filières	35
3. Les déchetteries et les Végé'tri	43
4. Les déchets professionnels et les déchets municipaux	47
Partie 5 - L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER	50
1. Les marchés publics et leur rémunération	51
2. Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP).....	53
3. Les dépenses / recettes et le financement du service	54
4. Comptabilité analytique - les coûts 2022.....	56
ANNEXES	59

1. LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

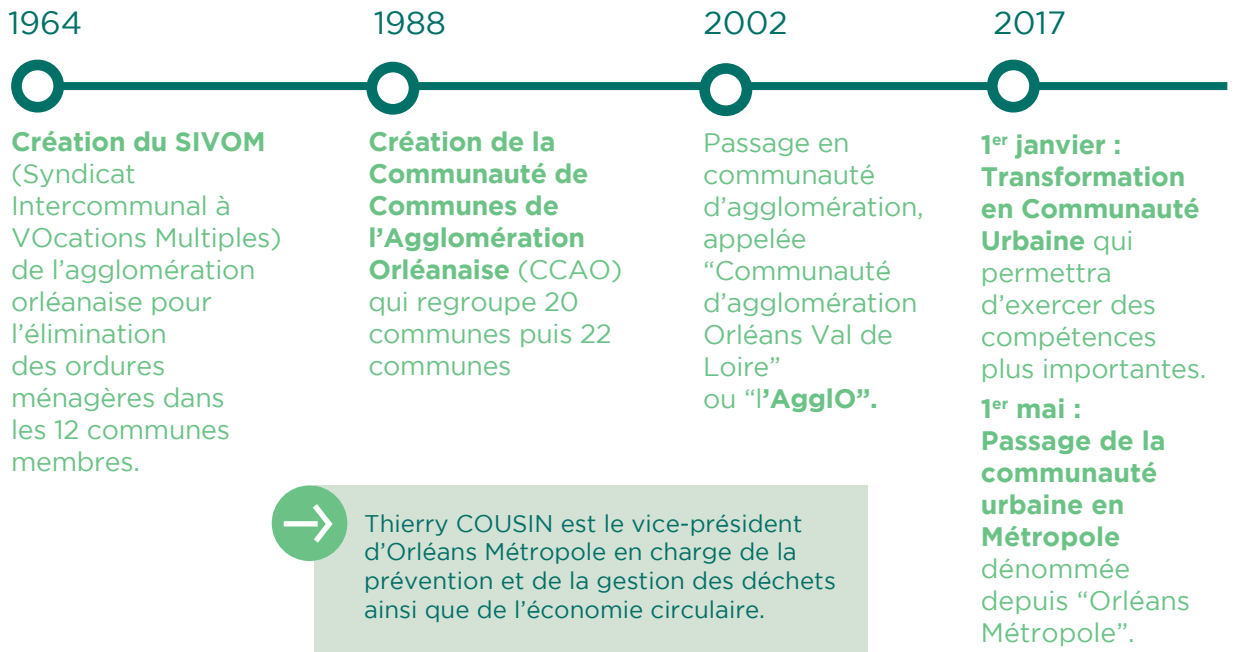
Aire de Tri

Quai du Réemploi



1. ORLÉANS MÉTROPOLE ET LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

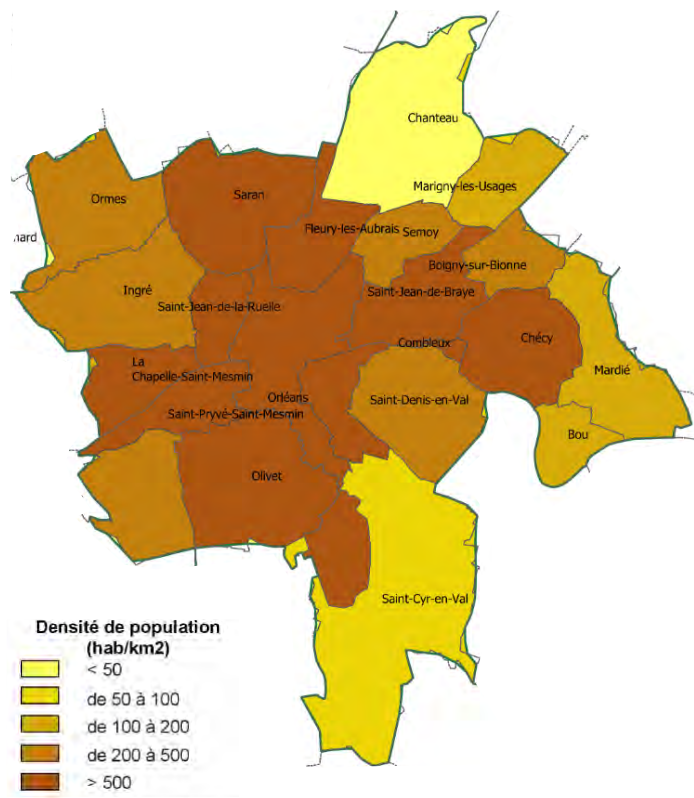
1.1 CONTEXTE INTERCOMMUNAL



1.2 LE TERRITOIRE

- En 2023 :
- **22 communes**
 - **292 001 habitants** (augmentation de 0,57 % au cours de l'année 2023).
 - **Population totale au 31 décembre 2023 : 297 846 habitants (INSEE)**

Orléans Métropole assure au quotidien la gestion des déchets en tenant compte des typologies d'habitats (zones pavillonnaires, habitats collectifs, centre-ville, centre historique) et des besoins de ses habitants.



1.3 LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Orléans Métropole assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

- réduction à la source,
- adoption de gestes d'achat pour une consommation responsable,
- réutilisation et réemploi des objets.

LA COLLECTE DES DÉCHETS :

- recyclables,
- résiduels
- occasionnels et /ou volumineux.



LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

- 6 déchetteries,
- 6 végétri,
- l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Saran.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Ce service public s'adresse aux usagers suivants :

Les habitants du territoire

Les professionnels
(fraction de leurs déchets assimilables aux déchets ménagers et dans les quantités fixées par le règlement du service public)

Les établissements publics

1.4 LES ÉQUIPEMENTS



6 déchetteries

dont une déchetterie nouvelle génération : le Comptoir du réemploi et du recyclage



Aires du réemploi

dont le Comptoir du réemploi à Saint-Pryvé Saint-Mesmin ; espaces dédiés aux dons d'objets pour leur réemploi



6 Végé'tri

pour les dépôts de végétaux



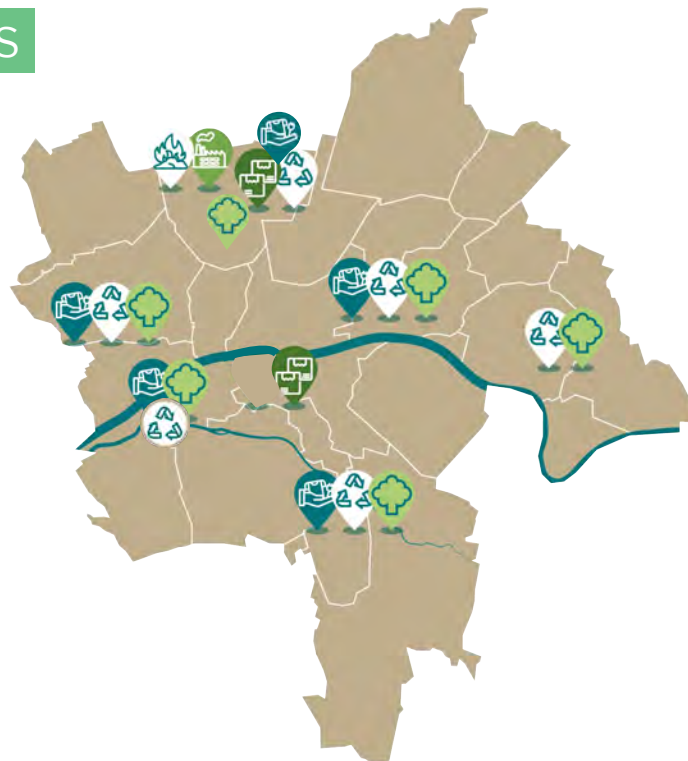
L'UTOM (Unité de traitement de ordures ménagères)

- Une unité d'incinération des déchets ménagers résiduels avec valorisation énergétique
- Un centre de tri des déchets recyclables (hors verre)



Plateforme de maturation des mâchefers

Valorisation des résidus solides issus de l'incinération



Base d'exploitation nord

rue Marcel Lerouge à Saran

Base d'exploitation sud

Direction Gestion des Déchets

33 rue Hatton à Orléans



1.5 LES ACTEURS DE LA GESTION DES DECHETS

La Direction Gestion des Déchets regroupe :

154 agents permanents (134 agents de catégorie C, 9 agents de catégorie B, 8 agents de catégorie A) 2 apprentis et des renforts ponctuels et saisonniers en fonction de l'activité.

DIRECTION
 1 ETP catégorie A
 Thibaut PAIN

COMMUNICATION
 1 Référente catégorie B

SERVICE INGÉNIERIE

- **5 ETP** catégorie A
- 1 apprentie tri des biodéchets en habitat vertical

Missions

- Conduite d'études et montage de marchés ;
- Pilotage de la construction des nouveaux équipements ;
- Suivi des équipements et marchés de traitement ;
- Pilotage des recettes propres de la compétence ;
- Gestion de projets prônant la réduction des déchets et recherchant l'innovation.

PÔLE PRÉVENTION
4 ETP :

- 1 responsable de pôle catégorie A
- 2 maitres composteur et 1 guide-composteur

Missions :

- Piloter la stratégie et les actions de réduction des déchets ;
- Accompagner les porteurs de projet ;
- Développer et accompagner la gestion de proximité des biodéchets.

1 488 h de formation suivies

- Hygiène et sécurité : 844 h
- Formations métiers : 335 h
- Intégration des agents stagiaires de la fonction publique : 120 h
- Préparation aux examens professionnels : 125 h
- Développement durable: 64 h

PÔLE QUALITÉ RELATIONS USAGERS
13 ETP :

- 1 responsable de pôle catégorie B
- 8 ETP Conseillers en gestion des déchets catégorie C et un relai d'encadrement catégorie B
- 4 ETP Qualité-Accueil-Secrétariat catégorie C

Missions :

- Analyser et faire évoluer les pratiques de gestion des déchets des habitants;
- Animer des ateliers éducatifs et ludiques ;
- Animer des visites (UTOM et comptoir du réemploi) ;
- Développer l'exemplarité sur la gestion des déchets
- Gestion des appels téléphoniques ;
- Gestion des commissions, décisions, contrats et délibérations ;
- Gestion des courriers et envoi en nombre ;
- Gestion des anomalies et réclamations ;
- Missions de relai RH.

PÔLE CONTRÔLE DES PRESTATIONS
6 ETP

- 1 responsable de pôle catégorie A
- 4 agents contrôleurs catégorie C + 1 renfort
- 1 gardien du CTH catégorie C

Missions :

- Garantir la qualité d'accueil et du tri en déchetteries
- Assurer/contrôler la qualité des collectes en prestation
- Assurer la gestion réactive et de proximité des demandes des usagers

SERVICE EXPLOITATION
127 ETP + 1 renfort

Pôle collectes en régie : 96 ETP

Collectes en porte-à-porte

- 1 encadrant catégorie B
- 6 agents de maîtrise catégorie C
- 80 chauffeurs-ripeurs (dont 3 appuis encadrement)
- 1 Gestionnaire Travaux et Urbanisme catégorie B
- 1 agent prévention sécurité catégorie C

Parc de contenants :

- 1 encadrant et 5 agents

Pôle collectes en apport volontaire : 22 ETP + 1 renfort

- 1 encadrant catégorie B
- 3 agents de maîtrise Catégorie C
- 8 chauffeurs
- 9 agents et 1 renfort nettoyage des PAV
- 1 agent de maintenance

Garage mécanique et patrimoine : 8 ETP + 1 apprenti

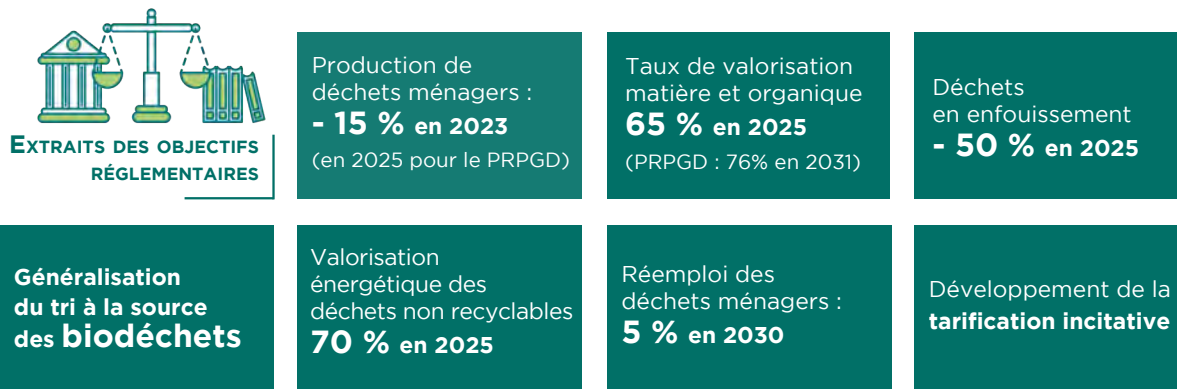
- 1 responsable catégorie B
- 1 adjoint
- 1 magasinier
- 5 mécaniciens + 1 apprenti

Missions :

- Assurer ou contrôler la qualité des collectes
- Distribuer et réparer les contenants
- Nettoyer les PAV
- Veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité
- Entretien et réparer les véhicules poids-lourds/légères/utilitaires

1.6 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS

La compétence Prévention et Gestion des Déchets s'inscrit dans un contexte réglementaire national notamment fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ainsi que par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).



La prévention permet d'économiser des ressources dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, basée sur 3 domaines et 7 piliers.

Les principaux objectifs d'Orléans Métropole en matière de gestion des déchets :

- Réduire et éviter la production de déchets, développer l'économie circulaire,
- Informer / Sensibiliser les habitants sur la prévention et la gestion des déchets,
- Améliorer, sécuriser et optimiser la pré-collecte et la collecte,
- Augmenter la valorisation matière et la valorisation énergétique,
- Améliorer le service aux usagers,
- Maintenir les équipements et assurer leurs évolutions,
- Respecter la réglementation.

2. LES INDICATEURS

2.1 LES FLUX COLLECTÉS



Les déchets ménagers résiduels (DMr)

Ces déchets constituent la résultante après extraction des fractions valorisables de déchets.

La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte. Des équipements enterrés sont également installés depuis 2008.



Les multimatériaux

Bouteilles, bidons et flacons plastiques, emballages métalliques et cartonnettes, journaux/revues/magazines en mélange. Depuis le 1^{er} février 2021, l'extension des consignes de tri a conduit à une simplification du geste de tri : 100 % des emballages et 100% des papiers se trient.



Le verre

Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre. La totalité des communes est collectée en apport volontaire.



Les textiles, vêtements et chaussures

La collecte se fait en apport volontaire. Les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié localement par un atelier ouvert à Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire Le Tremplin.



Les déchets alimentaires

Il s'agit des déchets composés de matières organiques biodégradables, issus de la préparation des repas : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, essuie-tout, marc de café, filtres, sachets de thé ...

Ils sont en premier lieu destinés à être valorisés en proximité par compostage.

Une collecte par apport volontaire a été initiée fin 2023 sur une partie de l'hypercentre orléanais.



Les végétaux

La collecte, effectuée d'avril à novembre, se fait en porte-à-porte sur les 22 communes de la métropole depuis début 2014 et concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite.



Les autres flux

Déchets verts, gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries.



Le réemploi

Il s'agit de l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui lui donnera une seconde vie. L'objet garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Le détournement s'opère avant la dépose dans les contenants de déchetteries.



Les objets volumineux

Déchets ménagers dont les dimensions (volume ne dépassant pas 1 m³) ne permettent pas une collecte avec les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés).



Les déchets à valoriser

Déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés. Ces déchets sont issus des déchetteries et des services municipaux.

2.2 LES TONNAGES GLOBAUX

Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- Les déchets ménagers générés par les usagers particuliers et les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les usagers professionnels.
- Les déchets issus des services techniques des communes ou des pôles territoriaux (pris en charge par Orléans Métropole dans le cadre d'un groupement de commande).

Au total, 156 128 tonnes ont été collectées par Orléans Métropole, soit une diminution de 1,6 % par rapport à 2022.

Cette diminution s'explique par une baisse de 2,8 % des déchets ménagers résiduels dans la continuité de celle de 2022 et une stabilité des apports en déchetteries malgré une augmentation de 12 % des tonnages de végétaux.

Les tonnages de multimatériaux restent stables et ceux du verre connaissent une légère diminution de 1,85 %.

CHIFFRES CLEFS 2023

144 854 tonnes de déchets ménagers et assimilables
- 1,4 % / 2022.

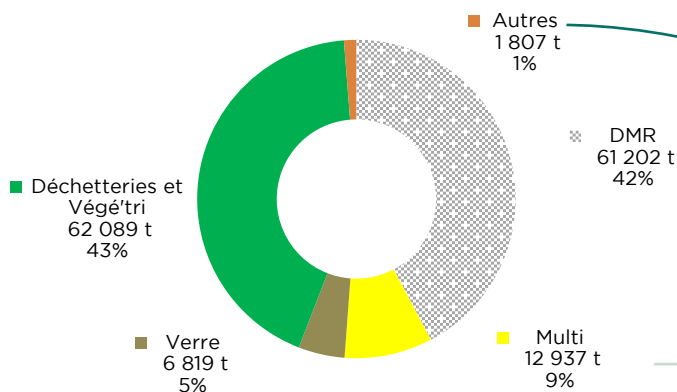
423 tonnes détournées vers le réemploi
+39 % / 2022.

10 851 tonnes de déchets municipaux
-5 % / 2022.

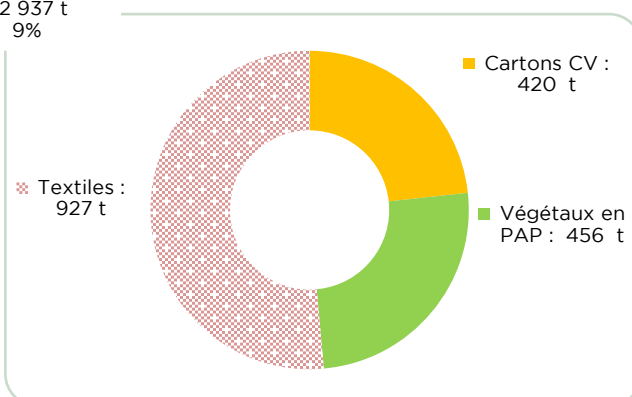
156 128 tonnes collectées
- 1,6 % / 2022.

2.3 LA RÉPARTITION DES TONNAGES

TONNAGES COLLECTÉS SUR L'ANNÉE 2023



DÉTAIL «AUTRES»





2.4 COMPARAISON DES TONNAGES ET RATIOS DE COLLECTE PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

	TONNAGES				EVOLUTION 2023/2022		KG/HABITANTS/AN				EVOLUTION 2023/2022	
	2020	2021	2022	2023	En %	En t	2020	2021	2022	2023	En %	En kg
Population	287 019	288 229	290 346	292 001	0,57%		287 019	288 229	290 346	292 001		
DMR	65 281	64 937	62 965	61 202	-2,80%	- 1 763	227,4	225,3	216,9	209,6	-3,4%	- 7,3
Multi	12 000	13 020	13 028	12 937	-0,70%	- 91	41,8	45,2	44,9	44,3	-1,3%	- 0,6
Verre	6 978	7 159	6 947	6 819	-1,85%	- 128	24,3	24,8	23,9	23,4	-2,4%	- 0,6
Biodéchets				3,7		4				0,013		0,0
Cartons CV	305	363	395	420	6,20%	25	1,1	1,3	1,4	1,4	5,6%	0,1
Encombrants PAP	1 633	-				-	5,7	-	-	-		-
Végétaux en PAP	432	578	426	456	7,02%	30	1,5	2,0	1,5	1,6	6,4%	0,1
Textiles	762	884	908	927	2,09%	19	2,7	3,1	3,1	3,2	1,5%	0,0
Déchetteries et Végé'tri	57 848	69 823	62 198	62 089	-0,17%	- 108	201,5	242,2	214,2	212,6	-0,7%	- 1,6
Réemploi	122	265	305	423	38,62%	118	0,4	0,9	1,1	1,4	37,8%	0,4
Services Municipaux	13 261	13 068	11 427	10 851	-5,05%	- 577	46,2	45,3	39,4	37,2	-5,6%	- 2,2
TOTAL (hors réemploi)	158 500	169 831	158 296	155 705	-1,64%	- 2 590	552,2	589,2	545,2	533,2	-2,2%	- 12,0
Total hors Services Municipaux	145 239	156 763	146 868	144 854	-1,37%	- 2 014	506,0	543,9	505,8	496,1	-1,9%	- 9,8

* Population municipale au 31/12/n

CHIFFRES CLEFS 2023

210 kg
par habitant et par an de déchets ménagers résiduels

496 kg
par habitant et par an de déchets ménagers résiduels
- 2 % / 2022.

71 kg
par habitant et par an de déchets recyclables

216 kg
par habitant et par an déposés en déchetteries, végé'tri ou collectes spécifiques

En 2023 ont été collectés les premiers tonnages de déchets alimentaires.



Dans le cadre d'une expérimentation menée sur le centre ville orléanais, 12 abribacs dédiés au dépôt des déchets alimentaires ont été installés.

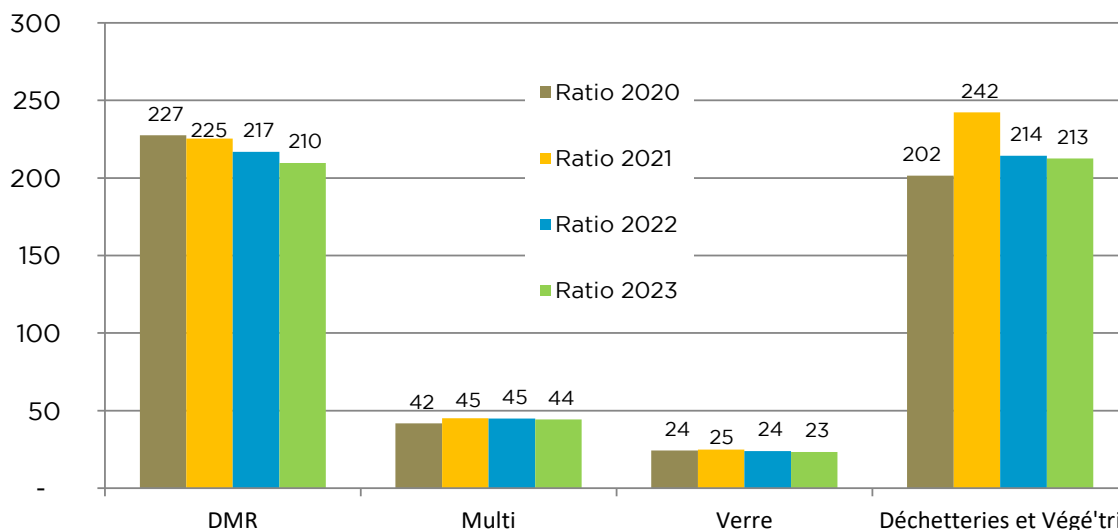


210 kg
de déchets ménagers résiduels par habitant et par an représentent :

Pour 1 habitant
47 sacs
de 30 litres / an

Pour 1 famille de 4 personnes
186 sacs
de 30 litres / an

ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE EN KG PAR HABITANT ET PAR AN DE 2020 À 2023



Le ratio de collecte des déchets ménagers résiduels poursuit sa diminution : -3,4 % par rapport à 2022.

Légère diminution du ratio multimatériaux : -0,3 % par rapport à 2022.

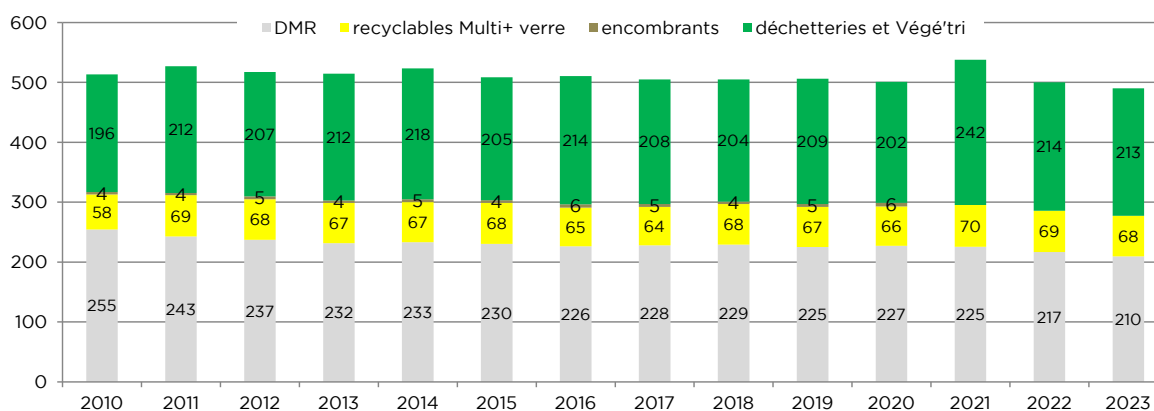
Le verre connaît également une diminution du tonnage et du ratio collecté.

Après une forte baisse des quantités déposées en déchetteries et végé'tri entre 2021 et 2022, les tonnages 2023 sont relativement stables (-0,17 %) par rapport à 2022.

Le ratio global (hors déchets municipaux) est en diminution de 1,9 % entre 2023 et 2022.

2.5 EVOLUTION DES RATIOS DES DÉCHETS MÉNAGERS DEPUIS 2010

(hors textiles, cartons centre-ville, végétaux pap)



La production globale de déchets ménagers connaît une diminution en 2023 par rapport à 2022, marquée par une forte augmentation des quantités collectées en déchetteries et végé'tri.

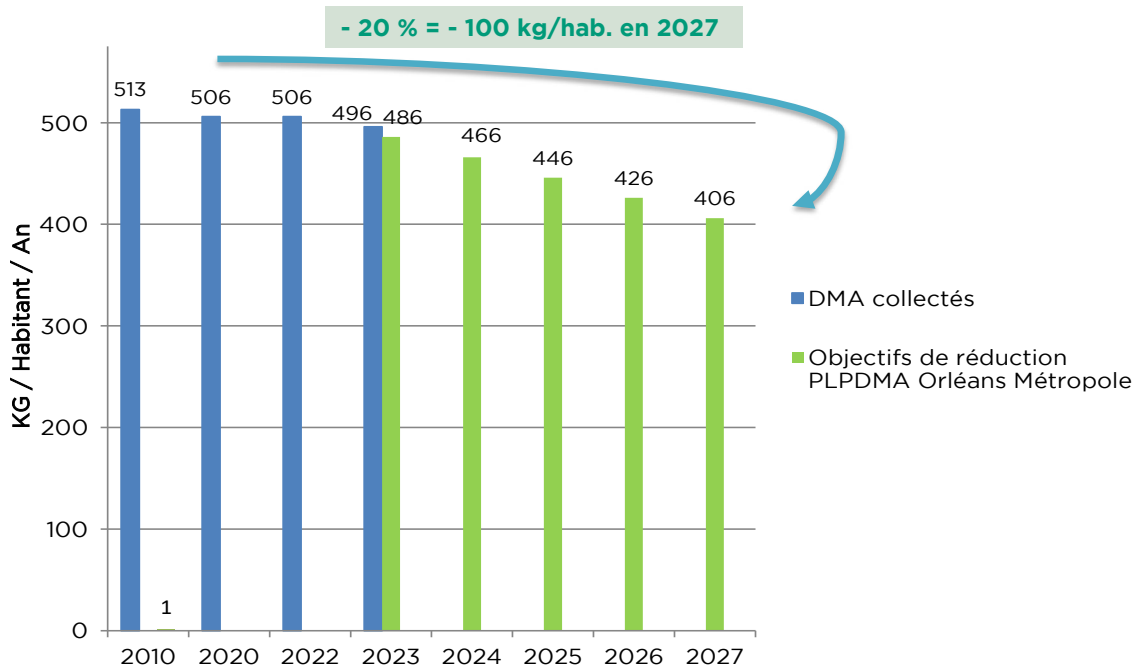
Le ratio global 2023 (y compris textiles, cartons, déchets alimentaires et végétaux collectés en porte-à-porte) est le plus bas atteint depuis 2010 avec une diminution de 3,6 % par rapport à celui de

2013 (comparaison à 10 ans) ou de 3,4 % par rapport à celui de 2010 avec une diminution des déchets ménagers résiduels plus marquée (-18 %/2010) mais une augmentation des flux collectés en déchetteries et végé'tri (+ 8 %/2010).

Les ratios de collecte sélective sont en diminution par rapport à 2021 et 2022.



2.6 COMPARAISON AVEC LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION



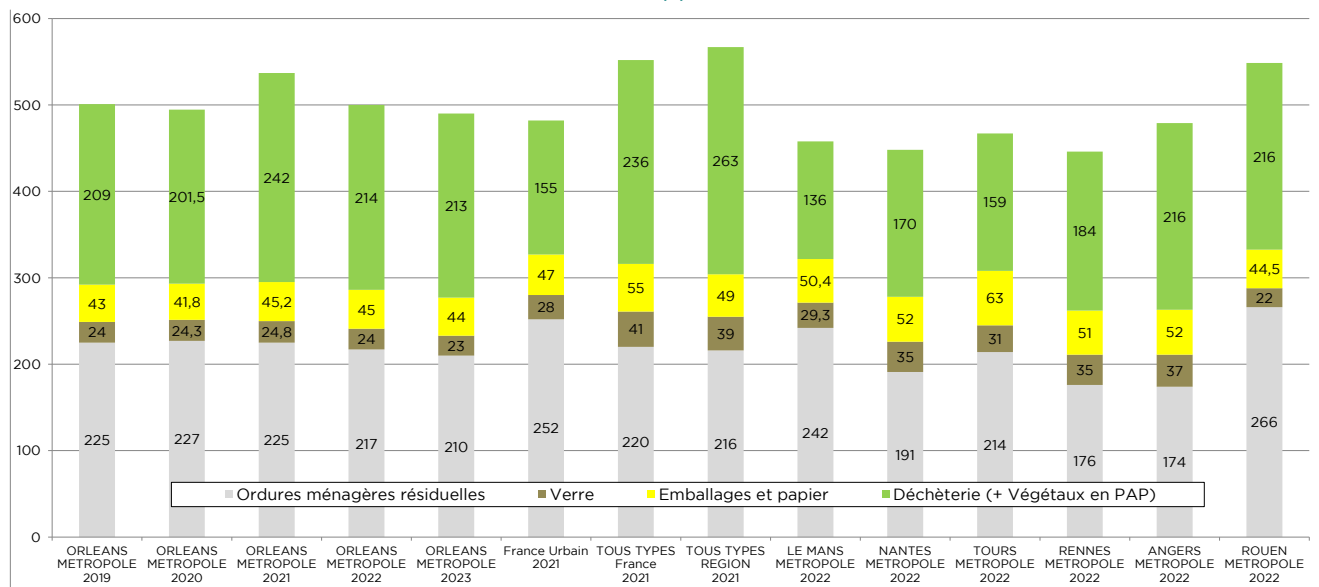
En accord avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté par Orléans Métropole en juillet 2022, **les actions menées en termes de réduction sur l'ensemble des flux doivent être démultipliées et amplifiées afin d'atteindre les objectifs ambitieux**

fixés à l'horizon 2027.

La production de déchets est fortement liée aux pratiques de consommation. Un changement des habitudes d'achat afin de limiter le gaspillage permettra d'atteindre les objectifs fixés.

2.7 COMPARAISON AUX RATIOS NATIONAUX ET AUTRES COLLECTIVITÉS

Données issues de la base de données SINOE et des rapports annuels 2022 des collectivités

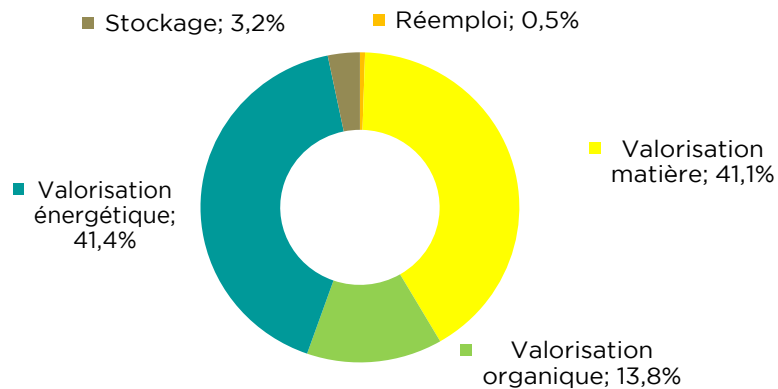


2.8 LES TAUX DE VALORISATION

DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (hors déchets municipaux 2023)

Le taux de valorisation matière est en léger recul du fait d'une diminution des quantités de verre, bois, métaux, cartons, inertes et multimatériaux par rapport à la quantité totale de déchets.

Le taux de traitement par stockage /enfouissement a diminué en raison de l'absence de détournements de déchets ménagers résiduels vers l'enfouissement et de moindres détournements des déchets issus des déchetteries.



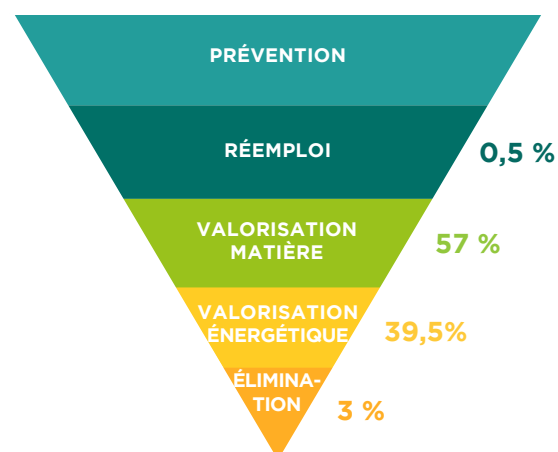
Ces données tiennent compte de la répartition par mode de traitement des sous-produits (refus, mâchefers, REFIOM) des filières tri et incinération. Les mâchefers utilisés en sous-couche routière sont considérés comme faisant l'objet d'une valorisation matière.

SITUATION D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ AU REGARD DE LA HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT



La réglementation (Loi LTECV) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixent un objectif de taux de valorisation matière et organique de 65 % en 2025 pour les déchets non dangereux.

En 2023, le taux de valorisation matière et organique est de 57 % pour Orléans Métropole.



2.9 LA GESTION DE LA QUALITÉ ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

La gestion des déchets, service de proximité auprès des habitants de la Métropole d'Orléans est au cœur de l'action de la collectivité.

Le service qualité déchets est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

L'équipe offre un accueil téléphonique et physique de qualité grâce à la poursuite du développement des outils de Gestion Relation Citoyen et à la prise en charge des demandes des usagers via les formulaires en ligne.

L'objectif du service est de répondre à l'utilisateur dans les plus brefs délais et de manière qualitative notamment pour les réclamations ou demandes

d'informations. Les formulaires en ligne sont disponibles sur le site internet de la collectivité : www.orleans-metropole.fr/dechets

CHIFFRES CLEFS 2023

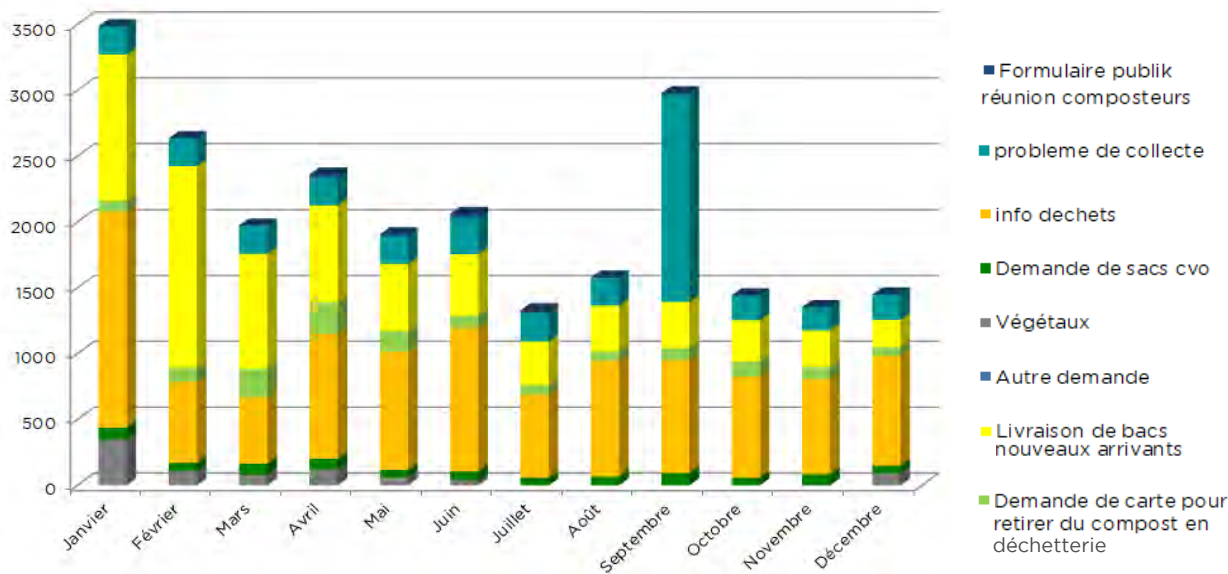
29 379

demandes enregistrées en 2023

39 333 appels téléphoniques reçus à l'accueil

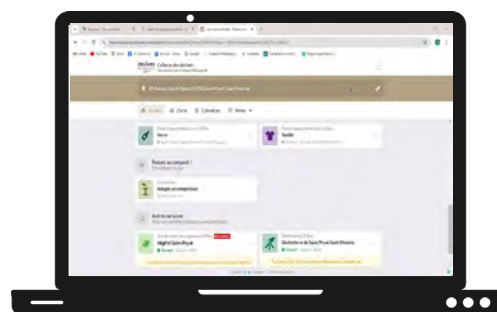
27 412 (soit 70%) pris en charge

soit **151** appels par jour.



L'outil numérique d'informations pratiques triermonchet.orleans-metropole.fr

Ce module internet permet d'accéder rapidement aux jours de collecte, aux horaires des déchetteries ou à la localisation des points de collecte et fournit toutes les informations pratiques liées à la gestion des déchets.



Les périodes de consultation sont corrélées aux besoins d'informations des usagers : fêtes de fin d'année, ponts de mai et 15 août.

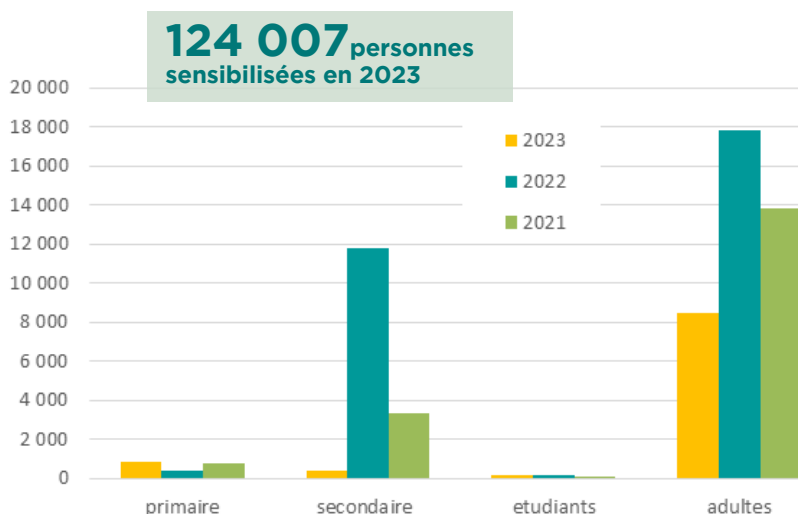
167 789 connexions en 2023
+90 % de connexions par rapport à 2022
 75% de consultations via smartphone

FOCUS SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

L'équipe de 8 conseillers sensibilise un public varié, adultes comme jeunes. Elle intervient dans les écoles, les collèges, les lycées et l'université sur les thèmes du tri, de la prévention des déchets et du gaspillage alimentaire.

Des visites de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) de Saran sont organisées régulièrement afin sensibiliser au devenir des déchets et de faire découvrir le centre de tri.

Les visites programmées durant les congés scolaires ont permis de sensibiliser 1 120 personnes.



3. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2023

3.1 OUVERTURE DU COMPTOIR DU RÉEMPLOI ET DU RECYCLAGE



La déchetterie nouvelle génération appelée Comptoir du réemploi et du recyclage a ouvert ses portes le 27 février 2023 à Saint-Pryvé Saint-Mesmin pour la partie quai du réemploi et du recyclage. Le Comptoir du réemploi est entré en service début mai 2023.

Ce site regroupe :

Une **zone d'accueil** qui permet d'orienter les usagers en fonction de leur chargement,

Un « **quai du réemploi** » pour accueillir et stocker les objets pouvant être réemployés : un local de stockage de 200 m² avec un espace de stationnement pour 8 véhicules,

Une **matériauthèque** : les usagers peuvent déposer et/ou récupérer des matériaux de construction ou d'aménagement comme des carreaux de faïence, des lames de parquets, des planches...



Le **Comptoir du réemploi**, bâtiment de 500 m² vise à donner une nouvelle dimension au réemploi des objets et offre un espace qualitatif grâce à la mise en valeur des objets mis en vente.

Cet espace donne de la visibilité aux structures de l'économie sociale et solidaire du territoire qui exploitent ce site et proposent des ateliers de sensibilisation, des expositions et des animations tout au long de l'année.





Une **aire de recyclage** des matériaux, équipement à plat et sans dénivellation reprend les fonctionnalités « classiques » des déchetteries.

Une plateforme pédagogique a également été aménagée afin d'offrir une vue panoramique sur le site notamment pour les groupes de scolaires visitant le site.

Un groupement de structures du réemploi coordonné par la Ressource AAA a été retenu

suite à un appel à projet lancé par la Métropole. Ses missions : valoriser les objets récupérés au quai du réemploi et sur les autres déchetteries, animer le comptoir du réemploi et favoriser le développement du réemploi sur le territoire d'Orléans Métropole.



La construction de ce site portée par Orléans Métropole a été cofinancée par :

-L'Union Européenne, via le fonds FEDER pour un montant de 721 444 euros

-L'Etat, via la dotation de Soutien à l'investissement local à hauteur de 500 000 euros.

3.2 OUVERTURE DE LA VÉGÉTRI DE SARAN

La 6^{ème} végé'tri, située à Saran à proximité de l'UTOM a été inaugurée en mars 2023.

Cette nouvelle végé'tri complète le réseau des végé'tri de la Métropole et permet à chaque habitant de disposer localement d'un équipement pour les dépôts des tontes, tailles et souches.

Ces équipements permettent de fluidifier les flux de véhicules sur les déchetteries et de libérer de l'espace pour la mise en place de nouvelles filières de valorisation (plâtre, articles de sport et de bricolage,...).



3.3 UNE NOUVELLE ORGANISATION DES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Un nouveau marché de collecte en porte-à-porte est entré en vigueur le 12 juin 2023. Il s'est accompagné d'une nouvelle répartition des secteurs collectés en régie et en prestation. Les fréquences de collectes n'ont pas été modifiées.

La modification des périmètres d'intervention de la régie et du prestataire ont été l'occasion de réorganiser et d'optimiser les tournées en fonction de l'évolution des quantités produites par flux et de la démographie métropolitaine.

Sur les 190 sorties de camions hebdomadaires, la régie assure depuis le 12 juin 2023, 54 % des sorties. Le prestataire assure 46 % des sorties et 6 sorties en mini-benne et vélo cargo. Les collectes DMR en C1 et Multimatériaux en C 0.5 sont partagées entre les deux intervenants alors que les collectes

DMR en C2 ou C 3 et Multimatériaux en C1 sont uniquement assurées par la régie.

Les collectes du centre ville orléanais (DMR, Multimatériaux et Cartons) sont exclusivement assurées par le prestataire.

Ces modifications ont nécessité l'information de 45 650 foyers sur les changements de jours ou créneaux de collecte associés. A l'exception du centre ville orléanais, la distribution des flyers a été assurée par les conseillers en gestion des déchets d'Orléans Métropole.

Dans son offre, le prestataire du nouveau marché prévoit la collecte avec des véhicules électriques. Ceux-ci seront livrés au cours du deuxième semestre 2024.

La collecte des rues étroites est d'ores et déjà assurée par un véhicule électrique de faible gabarit et une partie de la collecte des cartons est réalisée en vélo cargo.

3.4 DISPOSITIF GÉNÉRATION ZÉRO GASPI



Visite de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères

L'équipe des conseillers a lancé un appel à candidature auprès de 85 établissements scolaires du primaire et du secondaire pour leur proposer de s'inscrire dans une démarche éco-responsable.

Les 12 établissements retenus (6 classes de primaire, 4 groupes d'éco-délégués de collèges et 2 groupes d'éco-délégués de lycées) bénéficieront d'un programme de 4 activités :

- Une visite de l'UTOM
- Une visite du comptoir du réemploi
- Une animation gaspillage alimentaire/compostage
- Un défi de leur choix à organiser au sein de leur établissement (collecte, exposition, etc.)

3.5 MÉTROPOLE EXEMPLAIRE

Une démarche est engagée pour sensibiliser les agents et mettre en place le tri dans les établissements métropolitains des 22 communes.



26 services
et établissements engagés

3.6 LE DÉFI TEXTILE

Un défi textile a été organisé à destination des entreprises de plus de 100 salariés.

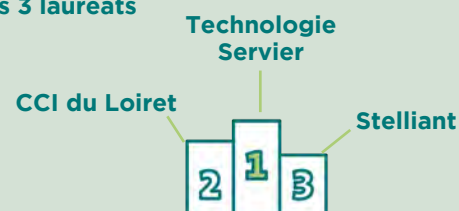
Le principe du défi consiste à collecter le plus de textiles possibles (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison...) au sein de chaque établissement.

L'association le Tremplin les collecte et les trie pour le réemploi ou le recyclage. Les 3 établissements qui obtiennent le meilleur ratio reçoivent un chèque solidaire à remettre à une association de leur choix



31 entreprises inscrites
10 461 salariés participants
16,52 tonnes collectées

Les 3 lauréats



3.7 EXPÉRIMENTATIONS DU TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Suite à l'étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets menée en 2022, des expérimentations ont été mises en œuvre durant l'année 2023.

TERRITOIRE 100% COMPOST

Fin janvier 2023, les habitants de 865 pavillons individuels d'un même circuit de collecte situé sur les communes d'Olivet, Orléans et Saint-Pryvé Saint-Mesmin ont été invités à une réunion d'information sur le compostage individuel.

Des composteurs individuels ont été distribués à tous les foyers volontaires.

Du 4 au 18 mars, une opération de porte-à-porte a été réalisée sur ce même secteur pour proposer la mise à disposition de composteurs aux habitants.

Des suivis d'utilisation du service de collecte des déchets ménagers résiduels ont montré que 78% des usagers utilisent ce service à moins de 50% et ont d'ores et déjà un volume de poubelle permettant de réduire la fréquence de collecte à une fois par quinzaine.



865 foyers pavillonnaires concernés (communes de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Olivet et Orléans)

72 % des foyers du secteur ont été équipés d'un composteur

QUARTIER 100% COMPOST



Sur le nouveau quartier des Cent Arpents à Saran, 85 maisons individuelles et 6 immeubles ont été ciblés pour pratiquer le tri des déchets alimentaires soit en disposant d'un composteur individuel (pour les pavillons) soit en déposant ses déchets alimentaires dans l'un des deux sites de compostage partagé installés sur le quartier.

L'installation des deux sites en mai 2023 a été annoncée grâce au boitage d'un flyer. Puis une distribution de bioseaux a été réalisée en porte-à-porte et lors de l'inauguration. Une relance a été effectuée en novembre en même temps qu'une enquête sur les usages.

31% des foyers en appartement ont reçu un kit de tri. Le nombre de foyers participants est estimé à quarante.

Un premier retournement du compost a été réalisé en janvier 2024.

85 foyers pavillonnaires et **6** immeubles

31 % des foyers ont reçu un kit de tri

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN APPORT VOLONTAIRE

Cette expérimentation a consisté à proposer à tous les habitants de la zone d'expérimentation (Quartier Saint-Aignan, Sainte-Euverte d'Orléans), une solution pour trier leurs déchets alimentaires dans des points d'apport volontaire.

Un kit de tri des biodéchets a été distribué à l'ensemble des foyers volontaires de la zone. Ce kit contient un bioseau et une dotation initiale de 10 sacs kraft. Il permet aux habitants de trier et de déposer leurs déchets alimentaires dans

10 abribacs installés début novembre 2023 sur l'espace public.

Un flyer d'informations a été distribué toutes boîtes. La distribution des kits a été effectuée lors d'une réunion de quartier, d'opérations de porte-à-porte menées par La Poste et par les conseillers déchets, de permanences sur le marché alimentaire du quai du Roi, en pied d'immeuble ou dans les structures associatives de la zone.

5 abribacs situés au nord de la zone sont en libre accès et 5 abribacs situés au sud sont équipés

d'un dispositif de gestion d'accès. Les usagers concernés ont reçu un badge d'accès nécessaire au dépôt dans les abribacs.

38% des foyers de la zone (778 sur 2038) ont été dotés entre le 14 novembre et le 18 décembre 2023.

Du 14 novembre au 31 décembre 2023, 2 700 kg de déchets alimentaires ont été collectés en vélocargo dans les abribacs.

178 foyers (9 %) de la zone possèdent un composteur individuel ou participent à un site de compostage de quartier. Ainsi 47 % des foyers de la zone disposent d'une solution de tri ou de compostage de leurs biodéchets

10 abribacs
2 038 foyers concernés

38 % des foyers ont été dotés d'un kit de tri des déchets alimentaires



COLLECTE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS AVEC UN COMPOSTEUR ÉLECTROMÉCANIQUE

Orléans Métropole a signé avec la régie de quartier Aabraysie Développement une convention de soutien à l'action d'expérimentation pour la création d'une filière ultra locale de collecte et de valorisation des biodéchets à Saint-Jean-de-Braye avec un composteur électromécanique.

Le projet prévoit de développer et de favoriser la création d'emplois d'insertion en lien avec la transition écologique et l'économie circulaire par la mise en place d'un site d'expérimentation d'un électrocomposteur. Celui-ci est alimenté par les biodéchets collectés dans des points d'apport volontaire (environ 5 000 habitants des quartiers Clos du Hameau et Pont Bordeau à Saint-Jean-Braye desservis), auprès d'établissements scolaires (établissements primaires, collège, lycée) et d'un EPAHD.

La mise en place de l'électrocomposteur et des points d'apport volontaire s'accompagnent d'une phase de sensibilisation des habitants et usagers ainsi que des opérations de collecte, de compostage, de maintenance des équipements et de suivi de l'opération.

8 points d'apport volontaire en pied d'immeubles installés sur la commune de Saint-Jean de Braye en mars 2023.

4,6 tonnes collectés dont 3,8 valorisées par compostage (0,8 tonnes de mauvaise qualité réorientées vers l'incinération)

Un des point dégradé et régulièrement pollué a été retiré depuis.

J'ADOPTE UN COMPOSTEUR

L'opération de mise à disposition gratuite de composteurs individuels a été intensifiée au second semestre 2023 avec la mise en place de nombreux créneaux de distribution sur les végétari et les sites de la Direction Gestion des Déchets d'Orléans Métropole, et l'organisation de réunions de distribution dans plusieurs communes.

5 260 composteurs distribués

38 % des foyers en habitat individuel dotés

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES SUR LE FESTIVAL DE LOIRE

Lors de l'édition 2023, le tri des biodéchets a été mis en place sur l'espace de restauration des organisateurs ainsi qu'au plus près des points de restauration du public. Ce sont 860 kg qui ont été collectés en vélo cargo, sur la durée du Festival, et valorisés par compostage.

4. PERSPECTIVES 2024

Modification des modalités d'accès en déchetteries et végétari

Modification de la fréquence de collecte des DMR sur Saint-Privé Saint-Mesmin et un secteur d'Orléans



Mise en service des bennes électriques du prestataire de collecte

Développement du compostage partagé en pied d'immeuble et de quartier

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214503088-20241217-100_24-DE



2. PRÉVENTION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES





1. LES ACTIONS 2023

1.1 SUIVI DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le PLPDMA adopté en 2022 fixe un objectif ambitieux : - 20% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2027, soit moins 100 kg/hab/an par rapport à l'année de référence 2020 (506 kg/pers/an).

13 grandes actions ont été identifiées pour atteindre cet objectif.

Cette année de nouvelles actions ont été engagées et ont fait l'objet d'un suivi par la CCES (commission d'élaboration et de suivi) qui s'est réunie à 2 reprises en mars et en juin.

Les élus, les acteurs locaux institutionnels et associatifs contribuent ainsi à l'animation du projet territorial.



1.2 DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

L'année 2023 est surtout marquée par le changement d'échelle des actions consacrées à la gestion de proximité des biodéchets.

Dispositif « J'adopte un composteur »

Grâce à une remobilisation des moyens de la collectivité, 5 266 nouvelles familles ont équipées et formées en 2023 grâce à des canaux de distributions diversifiés (rue hatton, base nord, végé'tri) portant à plus de 26 000 les familles accompagnées depuis l'origine, dans le cadre de cette action de promotion du compostage individuel.

Développement du compostage partagé :

12 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble et 8 nouveaux sites de compostage de quartier ont été installés et accompagnés. Ces sites sont gérés au quotidien par des collectifs d'habitants volontaires formés au compostage par le maitre-composteur d'Orléans métropole.

Dans le cadre d'un marché « d'accompagnement au compostage partagé »

123 visites de suivi ont été réalisées par l'association Les Cycloposteurs pour soutenir le compostage partagé sur les pieds d'immeuble déjà installés par la Métropole.

Pour soutenir les habitants référents, 2 dispositifs sont consolidés :

- une offre de formation agréée par l'Ademe dans le cadre du référentiel national. 2 sessions « référents de site de compostage partagé » d'une journée ont été délivrées par un formateur prestataire.
- un réseau des référents de site a été lancé en 2022 pour faciliter les échanges entre les référents. Le réseau animé par les maitres-composteurs de la Métropole s'est réuni à 2 reprises en février et en septembre 2023.

2 expérimentations ont été lancées au 1^{er} semestre sur la gestion de proximité des biodéchets sur Olivet (quartier 100% compost) et sur Saran (régie de compostage). Ces expérimentations font l'objet d'un suivi régulier par l'équipe biodéchets et permettront de conforter les hypothèses de travail issues de la récente étude biodéchets.

1.3 OUVERTURE DU COMPTOIR DU RÉEMPLOI

Le chantier du Comptoir du réemploi et du recyclage engagé en 2022 s'est achevé par l'ouverture en 2 temps de l'équipement : quai du réemploi et comptoir du recyclage en février 2023 et Comptoir du réemploi (boutiques et ateliers de sensibilisation) en mai 2023

Depuis l'ouverture en mai de la boutique, **19 000 visiteurs ont été accueillis en 2023.**



Une convention de partenariat signée fin 2022 et des réunions mensuelles sur site cadrent le dispositif.



L'exploitation de la partie « Comptoir du réemploi » est assurée par un groupement de 9 structures locales du réemploi la Ressource AAA, Envie, Emmaüs, 1 Terre Actions, régie de quartier Aabraysie Développement, régie de quartier Respire, Lieu Multiple, Consigne et Moi, Local et Bocal.

Une enquête de satisfaction a été réalisée fin septembre auprès de 112 répondants pour recueillir les avis des habitants.

Chaque semaine, au moins 2 animations hebdomadaires ont été proposées au public pour s'initier aux gestes du réemploi, de la réparation et de l'éco-consommation.

Par ailleurs 24 visites ont été assurées par

les services afin de faire rayonner l'action métropolitaine auprès d'élus et de techniciens (métropole et territoires extérieurs), auprès du public scolaire et du grand public.

L'ouverture de cet équipement et le fonctionnement des 4 autres sites de réemploi (Saran, St Jean de braye, St Cyr en val, Ingré) a permis de détourner **415 tonnes d'objets vers les acteurs locaux du réemploi.**

1.4 STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Plusieurs missions ont été lancées en 2023: la définition d'une stratégie et d'un plan d'action dédié, la création d'un socle de discours, le développement d'une identité visuelle et d'une campagne de lancement.

axe	n°	actions
structurer le discours et les messages autour d'un dispositif repensé	1	redéfinir la gouvernance du dispositif
	2	concevoir un concept fédérateur et engageant
	3	élaborer une plateforme de discours
	4	optimiser l'écosystème éditorial et production de contenus
	5	repenser la stratégie événementielle
favoriser l'appropriation de la démarche, au plus près des territoires	6	créer et animer un réseau de correspondants au sein des communes
	7	outiller les conseillers déchets et maitres-composteurs
	8	engager les agents de la métropole, ambassadeurs de la démarche
	9	animer un réseau des structures relais de la démarche "la tribu des engagés"
	10	accompagner les établissements scolaires pour engager les plus jeunes (sur la base du dispositif GZG et campus durable)
informer, sensibiliser et engager les habitants-citoyens	11	redéfinir le déploiement des campagnes thématiques
	12	réaliser une campagne de lancement du dispositif
	13	Prévoir un lieu "ressources" pour nos cibles (Site internet)
	14	concevoir une cartographie de l'offre (services et acteurs)

1.5 L'ÉVÈNEMENTIEL

Au cours de l'année, 2 rendez-vous grand-public ont permis d'apporter de la visibilité au projet territorial de réduction des déchets et aux gestes concrets de réduction :

En juillet, le Village de la transition sur la Place de Loire. Cet événement a permis de :

- valoriser le compostage citoyen ;
- sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au réemploi grâce à des escape-game ;
- valoriser des acteurs locaux impliqués en faveur de la réduction des déchets (zéro-waste, chambre des métiers et de l'artisanat, artisan engagé).



Sur Novembre, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a été l'occasion de

- Coordonner un programme d'animations variées destinées au grand public ;
- Valoriser des ambassadeurs de la réduction sur les réseaux sociaux ;
- Lancer un appel à projets destiné aux associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire pour soutenir financièrement de nouvelles actions, services ou produits qui contribuent à la réduction des déchets et la duplication de modèles ayant fait leurs preuves (ex : repair-café, bricothèque). L'appel à projet est créé pour 3 ans et les 1^{er} projets seront sélectionnés en 2024.

1.6 LA PROMOTION DU STOP-PUB

6 260 autocollants ont été diffusés au cours de l'année.

2 canaux de mise à disposition via les communes de la Métropole et les relais locaux (agences immobilières, bailleurs, entreprises).

6 260
autocollants
distribués
en 2023

32 % des boîtes
à lettres du territoire
équipées de Stop-pub
(donnée Médiapost
février 2023)

1.7 LES ÉCO-DÉFIS 2023



Lancée en février en partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat Centre-Val de Loire, la 1^{ère} édition de l'opération «Eco-défis» a permis de mobiliser les professionnels des métiers de bouche, des fleuristes et des coiffeurs sur les enjeux de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

L'opération s'est clôturée en octobre par une cérémonie de remise des labels à 33 entreprises ayant mis en place des actions en faveur de la réduction des déchets.

L'opération est relancée en 2024.

1.8 LA NEWSLETTER

11 numéros produits et envoyés plus de 3 000 destinataires.

Principaux thèmes traités dans les dossiers:

- La réduction des déchets : un atout pour la biodiversité
- l'anti-gaspi alimentaire et économies
- Le compostage et le jardinage anti-gaspi
- La mode durable
- Le réflexe réemploi ! Faire durer, entretenir, réparer ses objets
- Agir avec et pour la jeunesse
- Agir ensemble, agir collectif, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération
- Les atouts du vrac pour faire maigrir nos déchets
- La réparation
- L'engagement des professionnels
- Rétrospective de l'année

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214503088-20241217-100_24-DE



3. PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE DES DÉCHETS





1. LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte :



- **La collecte en porte-à-porte** : la majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs logotypés sur l'intra-mail orléanais).
- **La collecte en apport volontaire** des points (enterrés ou aériens) de proximité.

1.1 LES CONTENANTS DE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Les usagers des communes de la Métropole sont dotés de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux.

17 407 mouvements de bacs ont été réalisés en 2023 contre 15 636 mouvements en 2022 (Mises en place, retraits, remplacements ou échanges) par 5 agents et 1 encadrant de la régie d'Orléans Métropole.

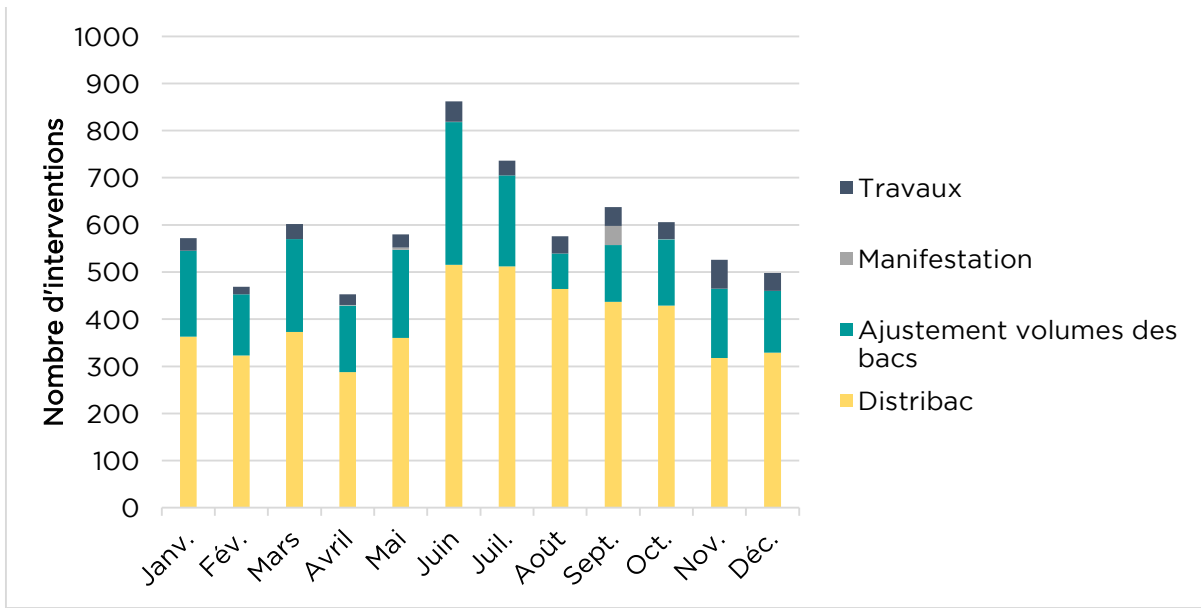
En 2023 :

- **98 715 bacs** (+ 2.1 %) Déchets ménagers résiduels (de 120 à 770 litres) pour un volume total en place de 24 167 m³ (+ 2.5 %)
- **75 645 bacs** (+ 3.4%) multimatériaux (de 120 à 770 litres) pour un total en place de 17 857 m³ (+ 6%)

7 118 interventions ont été réalisées sur l'année. A ces interventions s'ajoutent la **distribution de 5 500 composteurs individuels** remis lors de réunions dans les communes, de permanences sur les sites de la direction ou sur les végé'tri.

Soit **174 360 bacs**

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR MOIS EN 2023

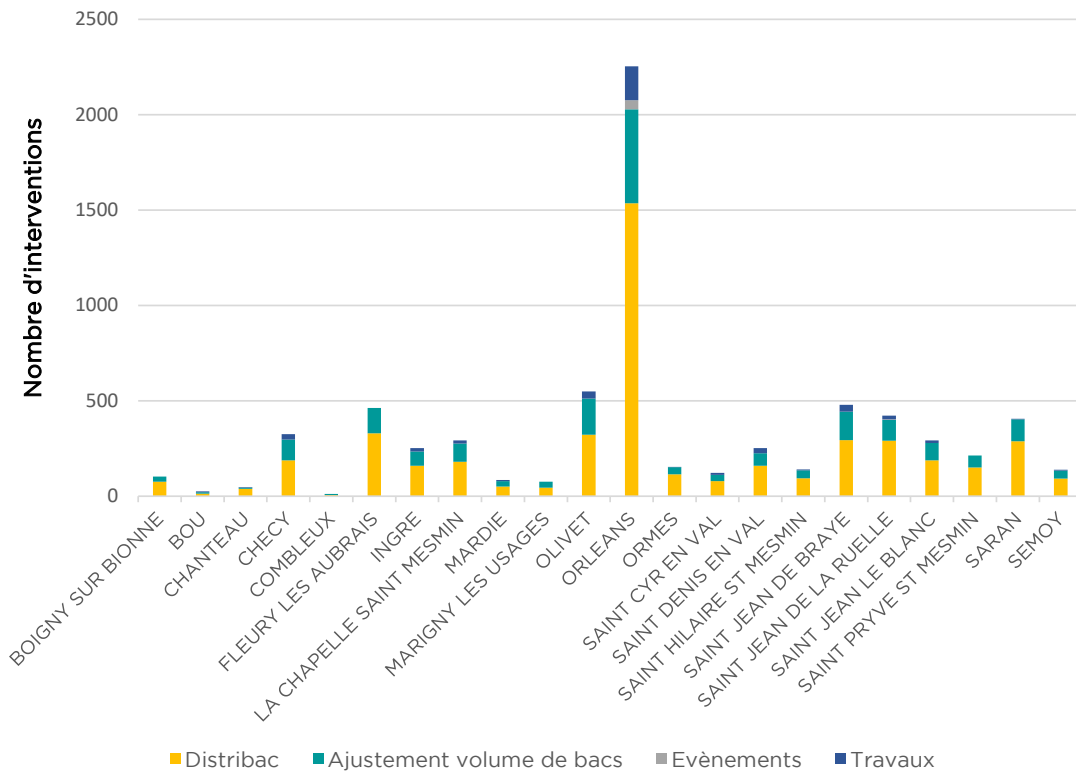




L'activité régulière de **dotation et de maintenance du parc de bacs DMR et multimatériaux a représenté 66 % des interventions** (DISTRIBAC). La gestion des bacs déployés sur les zones en travaux et pour les évènements a représenté 7 % de l'activité.

Dans la continuité des années 2021 et 2022 marquées par l'extension des consignes de tri (ECT), **les ajustements de bacs (1 946 interventions) ont représenté 27 % des opérations.**

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2023



4 805 bacs en fin de vie ont été recyclés pour une recette matière de 12 841 euros.

En dérogation au principe de mécanisation des collectes en porte-à-porte, une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

L'équipe des conseillers déchets spécialisée sur le centre-ville d'Orléans a traité la distribution

de sacs logotés blancs et/ou jaunes pour doter 684 foyers (704 en 2022) et 247 professionnels ne pouvant stocker de bacs soit 7 399 rouleaux de 25 sacs (6736 en 2022) dont 5 382 rouleaux de sacs blancs et 2 017 rouleaux de sacs jaunes.

99 400 sacs de déchets verts ont également été distribués par le prestataire en charge de cette collecte.

1.2 LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

La collectivité assure en régie les activités suivantes :

- Collecte des points d'apport volontaire (PAV)
- Maintenance
- Lavage intérieur et extérieur
- Nettoyage des abords des sites pour les colonnes verre



1.2.1 LE PARC DE COLONNES

Les colonnes sont aériennes ou enterrées.

Les implantations pour le flux déchets ménagers résiduels se font dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/aménageurs. Ces colonnes sont systématiquement accompagnées de colonnes pour le multimatériaux.

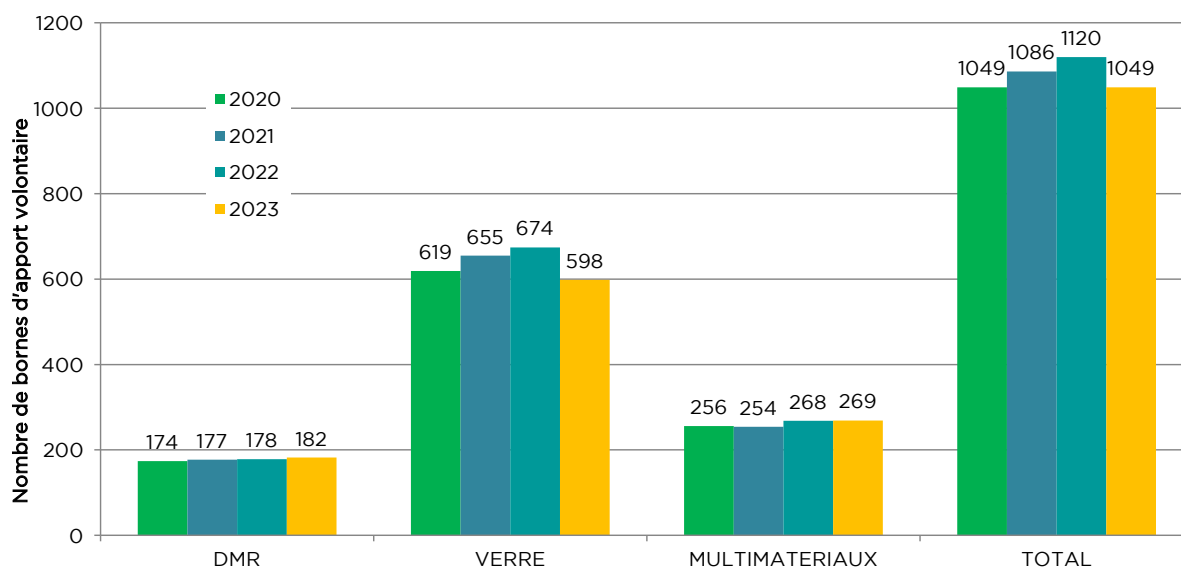


Des colonnes multimatériaux sont également présentes sur les sites ne disposant pas de l'espace nécessaire pour bénéficier de bacs roulants en quantité suffisante.

Une convention adoptée en avril 2021 par le conseil métropolitain prévoit notamment le financement à hauteur de 50 % pour le renouvellement des bornes enterrées en fin de vie.

En 2023 : 1 049 colonnes sur le territoire métropolitain

ÉVOLUTION DU PARC DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE



1.2.2. L'ENTRETIEN DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

13 agents d'Orléans Métropole œuvrent au quotidien pour assurer le nettoyage et la maintenance du parc de colonnes en régie.

Ils disposent d'une laveuse pour le lavage intérieur des colonnes aériennes et enterrées, de deux laveuses pour le lavage extérieur et de 6 fourgons pour le nettoyage des abords des colonnes.

L'entretien courant consiste à enlever les dépôts sauvages autour des bornes verre, changer les corbeilles de rue, balayer les sols aux abords des points, changer les sacs, enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs.

Il est assuré lors de 12 tournées de ramassage par jour permettant un passage sur chaque site 1 à 3 fois par semaine selon les secteurs répartis sur les 22 communes.

105 interventions (155 heures) ont également été assurées par des prestataires de service en 2023.

Le lavage consiste à nettoyer :

- au quotidien l'extérieur des bornes aériennes et le lavage des tambours des bornes enterrées,
- l'intérieur des colonnes enterrées à l'aide d'une laveuse, lors d'opérations planifiées une ou deux fois par an.

La maintenance consiste à effectuer un entretien préventif et curatif des bornes en place. 138 interventions ont été réalisées en 2023.

2. LA COLLECTE

2.1 L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DÉCHETS RÉSIDUELS ET DÉCHETS RECYCLABLES

2.1.1. LES MODES ET FRÉQUENCES DE COLLECTE

Le schéma de collecte principal sur la métropole est le suivant :

- **Collecte des Déchets Ménagers résiduels (DMr) et multimatériaux (Emballages et papiers) en porte à porte.** La fréquence de collecte dépend de la typologie d'habitat et de l'espace disponible pour remiser les bacs roulants.
- **Collecte du verre en apport volontaire.**

Quelques points de regroupement sont mis en place pour desservir :

- certaines zones de l'hyper centre-ville d'Orléans,

- les voies et impasses inaccessibles aux véhicules de collecte,
- certains immeubles pour pallier le problème de remisage des bacs.

En dérogation au schéma de collecte cité ci-dessus, la collectivité met à disposition de certains usagers des points d'apport volontaires (PAV) pour les flux DMr et multimatériaux.

La cartographie des bornes d'apport volontaire est disponible sur le site internet : www.orleans-metropole.fr pour les 3 flux : verre, DMr et multimatériaux.

MODALITÉS DE COLLECTE

Type d'habitat	Mode de collecte	Fréquence de collecte	% de la population globale
DMR			
Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / semaine	56 %
Habitat vertical	Porte-à-porte	2 fois / semaine	31%
Habitat vertical dense	Porte-à-porte	3 fois / semaine	8 %
Hyper centre-ville	Porte-à-porte	4 fois / semaine	2 %
Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	3 %
MULTIMATERIAUX			
Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / quinzaine	56 %
Habitat vertical dense	Porte-à-porte	1 fois / semaine	40 %
Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	4 %
VERRE			
Tous types d'habitat	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	100%

2.1.2. LA RÉPARTITION RÉGIE/PRESTATAIRE



La régie assure 54 % des sorties de collecte réalisées en porte-à-porte. Elle est plus présente sur les communes centrales proches de ses bases d'exploitation et sur les habitats collectifs.

Le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques, ainsi que l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche)

La régie effectue la totalité de la collecte des points d'apport volontaire.



Répartition des collectes entre la régie et le prestataire Suez depuis le 12 juin 2023

 Territoire en prestation

2.1.3. SYNTHÈSE DES TOURNÉES

	Prestataire	Régie PàP	Régie AV	TOTAL
DMR	61 tournées hebdo (C1 à C5)	73 tournées hebdo (C1 à C3)	10 tournées hebdo	144
Multimatériaux	29 tournées hebdo (C0,5 à C1)	29 tournées hebdo (C0,5 à C1)	5 tournées hebdo	63
Cartons des professionnels (centre-ville)	4 tournées hebdo (C3) 916 inscrits			4
Verre			12 tournées hebdo	12
Total Nb de tournées	94	102	27	223
Equipages	1 chauffeur + 1 ripeur (2 ripeurs pour cartons)	1 chauffeur + 2 ripeurs	1 chauffeur	
Nb chauffeurs / ripeurs	25 permanents / (37.4 ETP dont intérim)	81 agents permanents	8 agents permanents	114 agents permanents
Intérim : Nb d'heures	24 522 h dont 7 325 h de janvier à juin 17 197 h de juin à déc.	11 570 heures (- 35 %)	0	36 092
Km parcourus	101 394 km de janvier à juin 168 308 km de juin à déc. Soit 269 702 km	295 280	117 656	682 638
Consommation de gasoil (L)	200 709 dont 138 471 de biocarburant	213 881	52 384	466 974
Nb de véhicules de collecte	17 dont : 8 x 20 m ³ 3 x 14 m ³ 3 x 7 m ³ + 3 renforts 26 t depuis juin	19 (26 tonnes)	8	44

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, **le prestataire a mis en service une micro-benne pour la collecte des ruelles** afin de supprimer les tirés-mains dans le centre-ville d'Orléans. **Une collecte hippomobile a été assurée en décembre 2023 dans le cadre du marché de Noël d'Orléans.** Une calèche électrique tirée par un cheval a réalisé la collecte de quelques rues et a permis de communiquer avec les habitants sur le geste de tri.



2.1.4. FOCUS SUR LA SÉCURITÉ



La prévention des risques est un enjeu majeur des métiers de la collecte des déchets.

Orléans Métropole engage chaque année des démarches afin de sécuriser le travail de ses agents et de ses prestataires en s'appuyant

sur la recommandation R 437 de la CARSAT qui préconise la suppression de toutes les marches arrière (en dehors des marches arrière de manœuvre/positionnement) et la suppression des collectes bilatérales sur les voies où le croisement avec un autre véhicule est possible.

- Pour les marches arrière dues à une configuration inadaptée de l'espace public, des placettes de retournement ou des points de présentations sont créés. A défaut des points de regroupement sont mis en place.
- Pour les marche-arrière dues à des véhicules mal stationnés et gênants, l'envoi de courriers aux propriétaires et/ou l'intervention des forces de police permet d'en limiter la récurrence.

Afin d'éviter ces problématiques dans les nouveaux projets, la direction gestion des déchets émet un avis sur les permis d'aménager et permis de construire pour validation des modalités de collecte et des espaces de circulation.

2.1.5. FOCUS SUR LA RÉGIE

Les sites et le matériel

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur deux sites d'exploitation : au nord sur la commune de Saran et au sud sur la commune d'Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Chacun des deux sites est équipé d'une station de lavage. Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site sud.

En complément des 25 poids lourds dédiés à la collecte, la régie dispose de 12 véhicules utilitaires affectés à la pré-collecte (Distribution, maintenance et nettoyage) ainsi que de 4 laveuses dont une laveuse poids lourd pour le lavage intérieur des colonnes enterrées.

Les équipes

Le service exploitation en régie se compose de 3 pôles :

- Le pôle exploitation Porte-à-Porte (PAP)
- Le pôle exploitation Point d'Apport Volontaire (PAV)
- Le pôle garage mécanique

Le pôle exploitation Porte-à-Porte



Ce pôle réunit deux activités :

- La gestion des contenants de pré-collecte en porte à porte assurée (hors renforts) par 4 équipiers en double poste et un encadrant.

- La collecte en porte-à-porte

Les collectes en porte-à-porte s'effectuent en double poste (matin et après-midi ou soirée en période estivale).

81 agents inscrits au tableau des effectifs sont dédiés à la collecte des 20 ou 21 tournées en porte-à-porte quotidiennes, soit 102 tournées par semaine : chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs.

A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La Direction gestion des déchets est amenée à recourir à la mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion en cas de surcroît d'activité (rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...).

Le recrutement d'agents saisonniers (étudiants) vient également appuyer la Direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires.

41 saisonniers sont intervenus en 2023 sur des missions de ripeurs.

Le recours à l'intérim en 2023 :

- 32 salariés pour au moins une heure
- 11 570 heures de travail en 2023 (16 256 heures de travail en 2022)
- Un coût de 241 448 euros (- 29 % / 2022).



Le pôle exploitation Point d'Apport Volontaire

Le pôle comprend les activités suivantes :

- Nettoyage des dépôts sauvages
- Lavage des contenants d'apport volontaire
- Maintenance
- Collecte



Le pôle Garage mécanique

Ce pôle a en charge l'entretien, préventif et curatif, de toute la flotte poids lourd de la ville et la métropole d'Orléans.

Il assure également l'entretien de la flotte de véhicules légers de la Direction de la Gestion des Déchets.

Pour assurer cette activité, 7 agents sont affectés dont 5 mécaniciens.

2.2 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

2.2.1. LA COLLECTE DES VOLUMINEUX SUR RENDEZ-VOUS

La collecte en porte-à-porte des « objets volumineux » sur rendez-vous a été mise en place en décembre 2022.

Destiné aux particuliers, ce service payant (20 euros) jusqu'en février 2022, et gratuit depuis, est utilisable une fois par an par adresse et limité à 3 objets volumineux maximum.

CHIFFRES CLEFS 2023

- 139** collectes
- 303** adresses collectées (160 appartements et 143 pavillons)
- 2 548** kms parcourus
- 204** heures de collectes
- 613** m³ collectés
- 6 240** euros recettes perçues auprès des usagers



Ne sont collectés que les objets qui ne peuvent être emmenés par l'utilisateur en déchetterie du fait de leur grande taille.

2.2.2. LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

Dans le cadre du marché de prestation relatif à la collecte des végétaux en porte-à-porte, la collecte s'est effectuée mi-avril à fin novembre 2023 à raison d'un passage par mois soit 8 collectes par adresse. Les usagers peuvent sortir 6 sacs et 4 fagots par collecte (En plus de la collecte, le prestataire avait en charge la distribution et le réassort des sacs).

Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite. **3 978 foyers ont été desservis en 2023.**

CHIFFRES CLEFS 2023

- 3 978** inscrits
- 70 836** sacs et
- 6 666** fagots collectés
- 703** h de service
- 456** tonnes collectées

2.2.3. LA COLLECTE DES TEXTILES

Des bornes de collecte de textiles - vêtements, linge de maison et chaussures - sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole.

A fin 2023, 143 bornes réparties sur 122 points sont collectées par Le Tremplin, dont 20 bornes implantées dans les déchetteries.

Orléans Métropole a formalisé son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible. L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire communautaire.



En 2023, 840 tonnes de textiles collectées (836 tonnes en 2022).

Le projet d'Agglo mentionnait un objectif en 2020 de 165 points de collecte et 1 000 tonnes de textiles collectées.

L'objectif de maillage reste encore à parfaire, mais certaines communes augmentent le nombre de bornes sur leur territoire.

CHIFFRES CLEFS 2023

840 tonnes de textiles collectées
dans les **143** bornes implantées
sur le territoire de la Métropole

Les principaux objectifs sont le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en termes de desserte des habitants et le soutien à l'emploi local.



En 2023, l'association Le Tremplin comptait 56 personnes en insertion, se répartissant comme suit :

- 5 pour la gestion du site internet,
- 11 pour la boutique en centre-ville,
- 17 au centre de tri
- 23 en charge de la collecte.

A cet effectif, il convient de rajouter 12 emplois en CDI dédiés à l'encadrement et au fonctionnement de la structure.



FOCUS VALORISATION DES TEXTILES

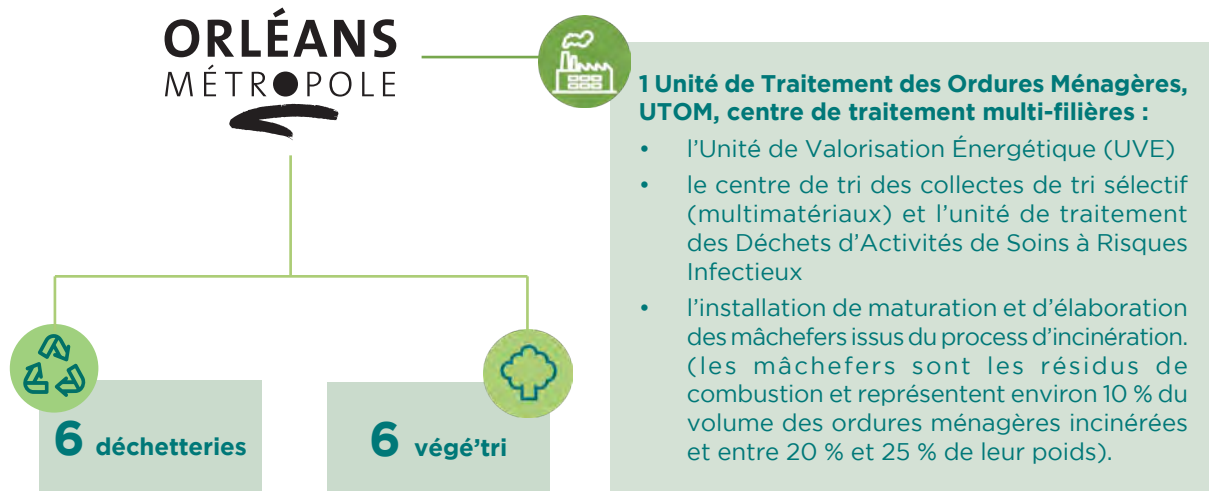


4. VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

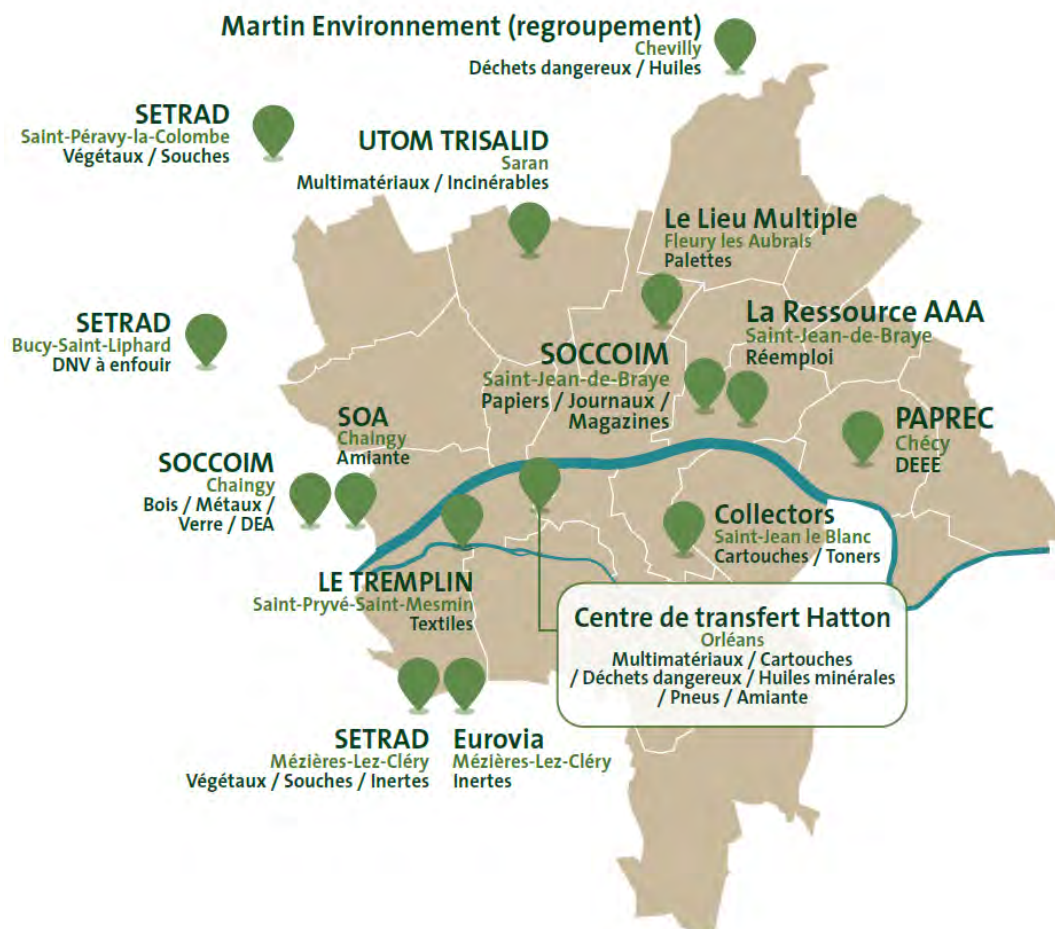


1. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :



LOCALISATION DES EXUTOIRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU TERRITOIRE



2. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES

2.1 PRÉSENTATION ET CONTEXTE

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.

Suite à la constitution en 2018 du groupement d'autorités concédantes constitué d'Orléans Métropole, de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, le SMIEEOM Val de Cher, le SMICTOM de Sologne, le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

et le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation, un contrat de concession a été signé en juillet 2019 avec la société TRISALID (Filiale de VEOLIA) pour la période allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2028.

Ce contrat a été passé sous la forme d'une « Concession de travaux et services publics pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et du centre de tri ». Cette concession comprend également l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers.

Les caractéristiques des équipements sont les suivantes :

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

- Mise en service en 1995
- **Capacité réglementaire de traitement : 115 000 t/an d'ordures ménagères 4 000 t/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).**
- **Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération : 7 t/heure à PCI 2 000 Kcal/kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière.**
- **Un groupe turbo-alternateur (GTA) à condensation d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an. L'électricité est en partie autoconsommée, le reste étant revendu sur le réseau ERDF.**

LE CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES (CTCS)

- Mise en service en 1995
- **Capacité réglementaire du centre de tri : 45 000 t/an**



L'INSTALLATION DE MATURATION ET D'ÉLABORATION DES MÂCHEFERS (IME)

- Mise en service le 1^{er} décembre 2010, à proximité immédiate de l'UTOM
- **Capacité de 25 000 t/an de mâchefers bruts**
- Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers confiées au concessionnaire.



2.2 LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 ET LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

UVE :

Mise en place de 2 analyseurs Mercure et un redondant afin de répondre à l'arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération des déchets non dangereux

Mise en place de nouveaux systèmes de ramonage des catalyseurs (équipement lié au traitement des fumées), améliorant ainsi la disponibilité des fours.

IME :

Suite à la découverte de plusieurs fissures au niveau des murs de stockage, un diagnostic a été effectué par un bureau de contrôle. Ce diagnostic a fait ressortir l'état dangereux de la toiture. Le toit a donc été enlevé au cours du dernier trimestre 2023.

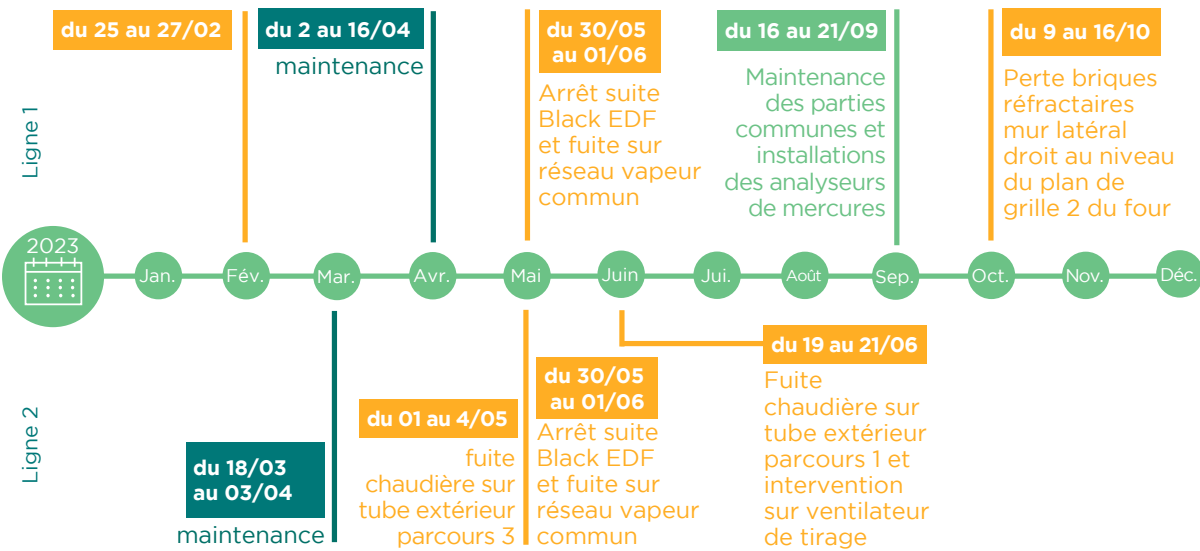
CTCS :

Etude en cours sur la faisabilité de pouvoir trier l'intégralité des films souples afin de répondre aux évolutions des consignes de CITEO.

COMMUNS :

Du 20 au 28 mars 2023, Trisolid a dû faire face à un blocage total puis partiel de ses accès par des agents métropolitains grévistes agissant dans le cadre des mouvements sociaux liés à la réforme des retraites. Cette crise a eu des conséquences dommageables sur l'économie de la concession ainsi que sur le fonctionnement des installations. Un protocole transactionnel a donc été signé en décembre 2023 afin de dédommager l'exploitant des pertes occasionnées.

2.3 LES ARRÊTS TECHNIQUES



- Arrêt non programmé
- Arrêt programmé
- Arrêt commun

i

Ligne 1 : 7 981 h de fonctionnement
soit **91 %** de disponibilité

Ligne 2 : 8 034 h de fonctionnement
soit **91,76 %** de disponibilité

Arrêts simultanés des 2 lignes : 153 h
(engagement < 144 h/an hors période de travaux)



2.4 LES DÉCHETS TRAITÉS SUR L'UVE EN 2023

2.4.1. EVOLUTION DES QUANTITÉS

Quantités entrantes en tonnes	2021	2022	2023	évolution 2023/2022 en %
DMr (toutes collectivités confondues)	77 908	73 747	75 371	2.20 %
Déchets incinérables : en provenance des Déchetteries ou communes	12 957	11 965	12 645	5,68 %
Refus de tri + Déclassement Collecte sélective	4 675	7 296	8 897	21,95 %
Autres (DAE + DASRI + Déchets confidentiels)	3 936	4 481t	5 035	12,39 %
TOTAL ENTRANTS	99 476	97 489	101 949	4,58 %
stock fosse fin d'année	2 400	1 400	2 100	
Quantités incinérées (tonnage grappin y compris DASRI)	97 361	98 351	101 254	2,95 %

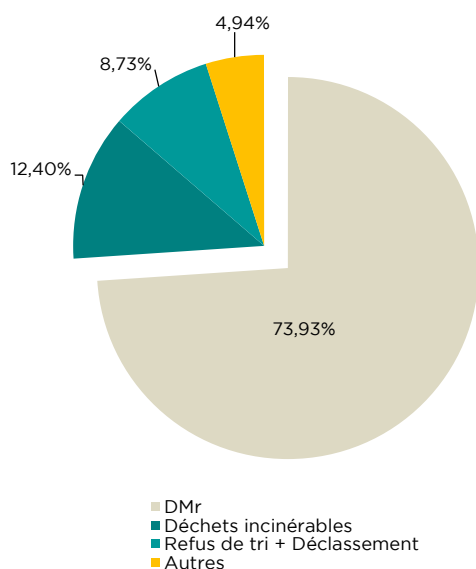
*DAE : Déchets d'Activités économiques
 **DASRI : Déchets d'activités de soins

Les tonnes traitées ont augmenté de 2,95 % par rapport à 2022, avec un temps de fonctionnement de plus de 5,58 %.

Cependant, le rendement est plus faible qu'en 2022 (6,48 t/h au global en 2022 contre 6,32 en 2023). En cause, un PCI (pouvoir calorifique généré par les déchets lors de leur incinération) qui augmente, contraignant ainsi l'exploitant à limiter la quantité incinérée.



2.4.2. REPARTITION DES ENTRANTS PAR TYPE DE FLUX

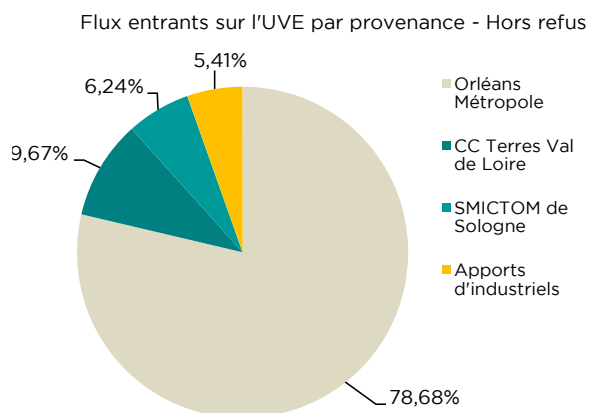


En 2023, le flux majoritaire constitué par les déchets ménagers résiduels atteint près de 74 % des entrants, en légère baisse par rapport à 2022 (76 %). Les détournements ont considérablement diminué en 2023 par rapport à 2022 (quasiment moitié moins).

La part des déchets en provenance des déchetteries et des services municipaux a légèrement augmenté, passant de 12,27 % en 2022 à 12,40 % en 2023 ainsi que les déchets d'activités économiques. Ce sont surtout les refus qui continuent d'augmenter en lien avec la hausse des tonnages entrants en centre de tri.

L'augmentation des refus de tri ayant un haut PCI et la diminution de la part des DMr dans le flux traité, considérés comme « bas » PCI, a contribué au fait que le PCI 2023 soit supérieur à celui de 2022 (2 303 Kcal/Kg en 2022 contre 2 443 en 2023).

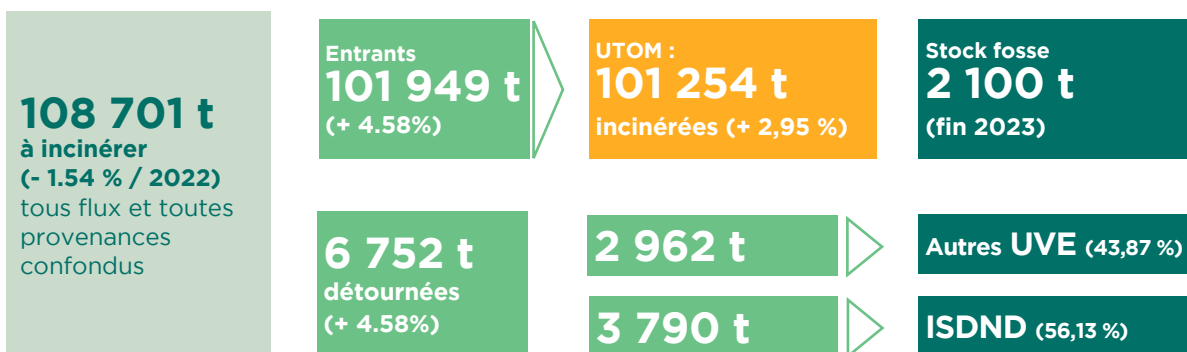
2.4.3. REPARTITION DES ENTRANTS PAR TYPE DE FLUX



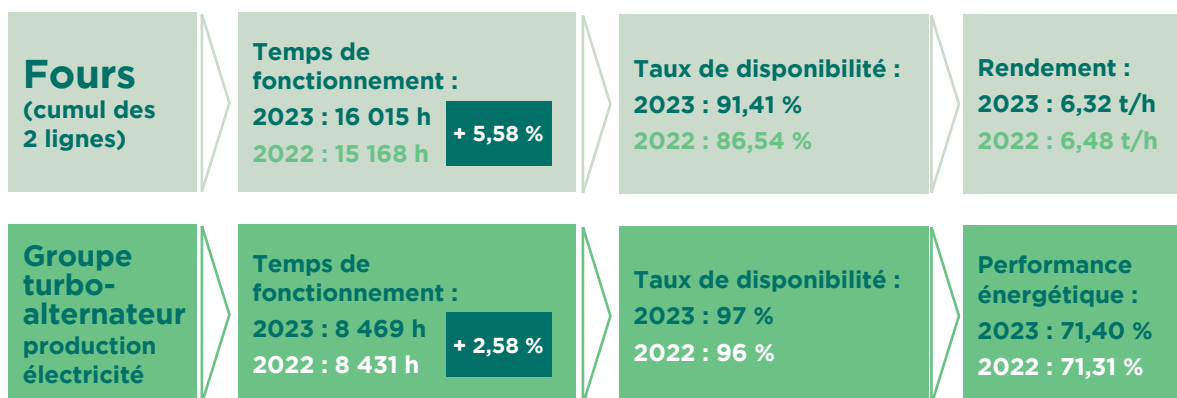
La provenance majoritaire reste Orléans Métropole avec près de 79 % (en diminution par rapport à 2022 > à 80 %).

La part de la CCTVL augmente, passant de 8,08 % en 2022 à 9,67 % en 2023 et le Smictom de Sologne est stable.

2.4.4. LES DÉTOURNEMENTS VERS D'AUTRES INSTALLATIONS



2.4.5. BILAN DE FONCTIONNEMENT DE L'UVE



Le temps de fonctionnement au global des deux fours est supérieur de 5,58 % par rapport à 2022. Les arrêts ont été moins longs que l'année précédente. Le taux de disponibilité est par conséquent plus élevé avec 91,41 % (+ de 86 % en 2022).

Néanmoins, le rendement est au global moins élevé. Pour autant, le tonnage global incinéré des 2 lignes est plus important en 2023 : + 2,95 % par rapport à 2022.

2.4.6. DU TRAITEMENT À LA VALORISATION

TRAITEMENT ET VALORISATION PAR L'UVE



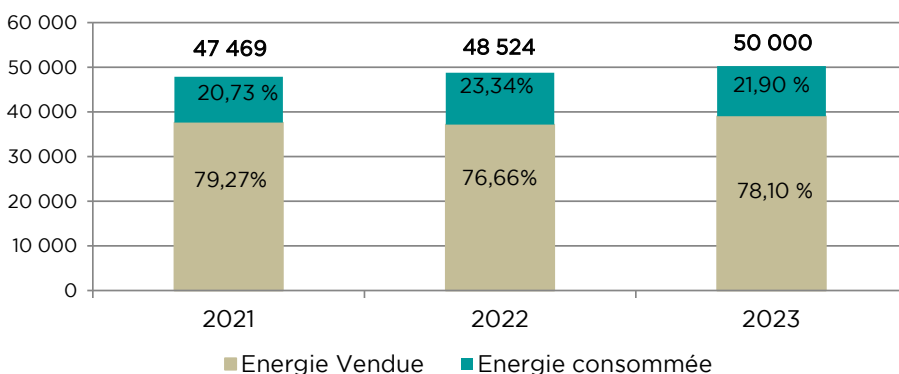
*GAC : Groupement d'Autorités Concédantes
 **CCTVL : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
 *** SIRTOMRA : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay
 **** SITOMAP : Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Tonnage total traité
101 254 t
 pour



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (EN MWh)



La production d'électricité a augmenté de 3,04 % entre 2023 et 2022. Elle reste cependant inférieure de - 3,42 % par rapport à 2019, année d'exploitation de référence.

2.5 LES DÉCHETS TRAITÉS DANS LE CENTRE DE TRI EN 2023

2.5.1. QUANTITÉS ENTRANTES SUR LE CENTRE DE TRI TRISALID

		2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Multimatériaux	Orléans Métropole	10 994t	13 010t	12 913t	-0,74%
	CCRM	1 333t	1 678t	1 645t	-1,95%
	SIRTOMRA	-	1 312t	1 356t	3,32%
	SITOMAP	-	3 844t	3 760t	-2,20%
	Groupement du 28	-	9 536t	9 856t	3,35%
	Industriels	-	1t	0t	-
	SITREVA	924t	-	-	-
	Terres du Haut Berry	1 414t	-	-	-
	CC Sauldre et Sologne	268t	-	-	-
Emballages	CCTVL	1 507t	1 847t	1 875t	1,49%
	SICTOM Chateaufort	2 141t	2 952t	3 142t	6,43%
	SMIEEOM Val de Cher	787t	1 098t	1 178t	7,28%
	SMICTOM de Sologne	475t	1 239t	1 372t	10,72%
	SIEOM de Mer		642t	843t	31,38%
TOTAL		19 843t	37 159t	37 939t	2,10%
Quantités triées estimées (avec pondération des stocks)		19 368 t	36 893t	37 622 t	+ 2%

CCRM : CC du Romorantinais et du Monestois

SIRTOMRA : Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay

SITOMAP : Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais

CCTVL : Communauté de communes des Terres du Val de Loire

Entrée CTCS

37 939 t

+

Stock produits à trier
fin 2022

250 t

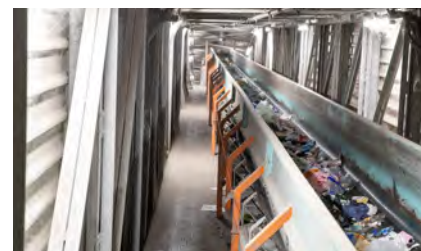
Tonnages traités

37 622 t



Reste en stock fin 2023

567 t

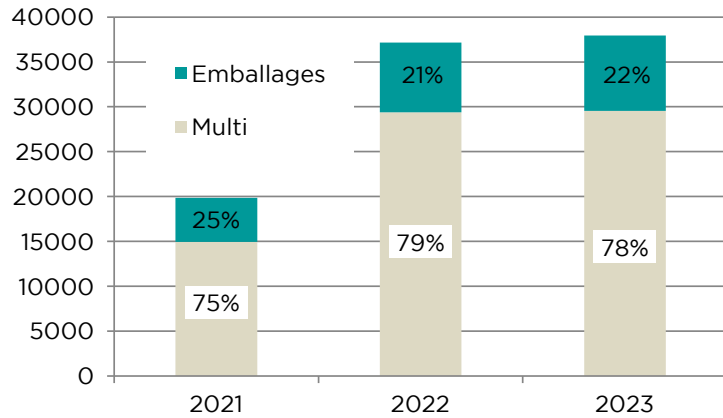


L'activité du centre de tri a encore augmenté par rapport à 2022 (+ 2,10 % d'entrants).

2.5.2. EVOLUTION, COMPOSITION ET PROVENANCE DES FLUX TRIÉS SUR LE CENTRE DE TRI

EVOLUTION DES FLUX TRAITÉS SUR L'UTOM

Le flux majoritaire reste les multimatériaux malgré une légère diminution de leur proportion.

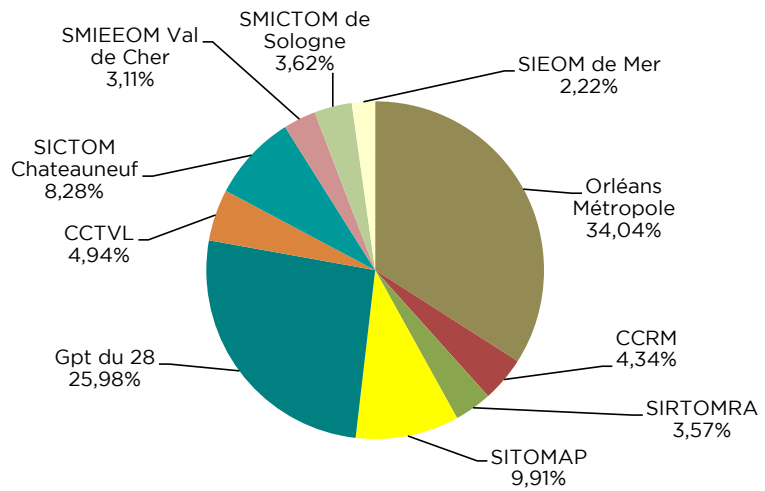


FLUX ENTRANTS SUR LE CTCS PAR PROVENANCE

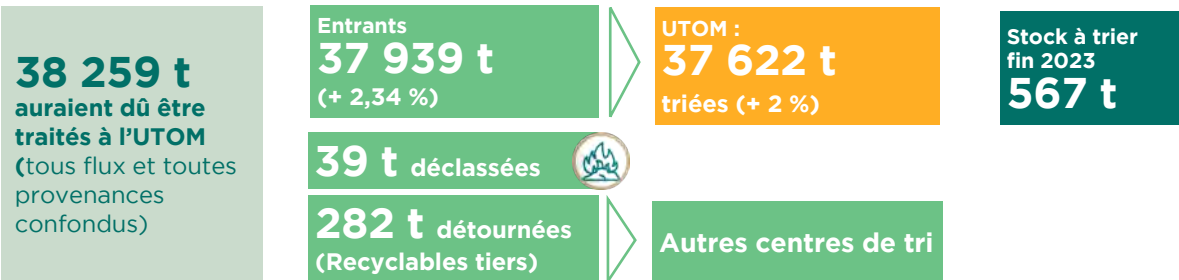
La proportion du GAC a légèrement augmenté (+ 0,96 %). Il représente 71,8 % des apports.

Ce sont surtout les apports tiers qui ont fortement augmenté (environ 6 %).

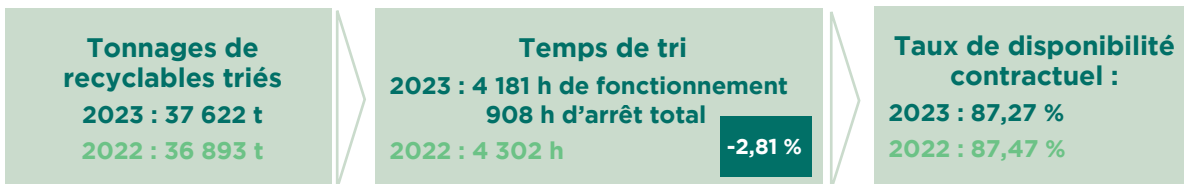
Orléans Métropole connaît une légère baisse de ses recyclables (-0,74 %) mais reste majoritaire avec 34 % des apports.



2.5.3. LES DÉTOURNEMENTS



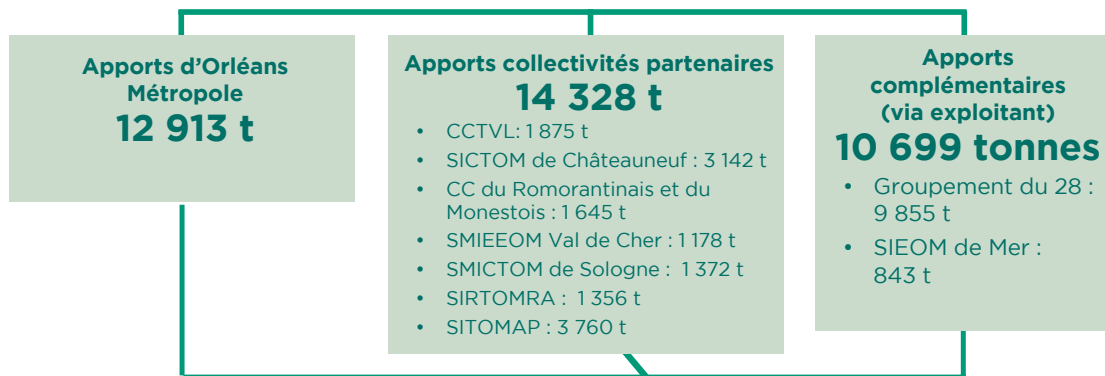
2.5.4. BILAN DE FONCTIONNEMENT DU CTCS



Avec le temps lié aux bourrages et différents incidents causés par les indésirables trouvés dans les entrants pris en compte dans le

calcul du taux de disponibilité, celui-ci est de 87,27 %, ce qui est légèrement inférieur au taux de disponibilité de 2022 (87,45%).

2.5.5. DU TRAITEMENT À LA VALORISATION



Le centre de tri fonctionne en 3 postes de travail pour faire face aux tonnages entrants.

Le taux de valorisation est inférieur à celui de 2022, et s'explique par une exigence accrue des repreneurs qui obligent l'exploitant à être plus strict sur la qualité des sortants, entraînant également une quantité de refus réels plus importante.

Le taux de valorisables dans les refus est de 20,33 % en 2023 contre 20,41 % en 2022.

CENTRE DE TRI

Stock au 01/01/2023 : environ 250 t

Tonnage total réceptionné : 37 939 t

Tonnage total traité : 37 622 t

Stock au 31/12/2023 : environ 567 t

Production globale : 27 625 t (hors refus)

Refus de tri envoyé vers UVE : 8 859 t

(taux de refus global = 24,31 %)

Taux de valorisation globale : 97,69 %

Taux de valorisables dans les refus : 20,33 %

VALORISATION MATIÈRES

2.5.6. FOCUS SUR ORLEANS METROPOLE

LES QUANTITÉS VALORISÉES

	Evolution production				Expéditions	
	2022	2023	Evolution	Ratio kg/hab/an	Nom repreneur	Quantités expédiées
Population	290 346	292 001				
Cartonnettes	3 274 t	2 936 t	-10,32 %	10,05	EPR	2 749 t
Briques alimentaires	191 t	182 t	-4,71 %	0,62	EPR	167 t
Tous plastiques*	1 951 t	1 886 t	-3,33 %	6,46	EPR/CITEO	2 000 t
Acier (métaux ferreux)	471 t	536 t	13,80 %	1,84	EPR	545 t
Aluminium (métaux non ferreux)	94 t	87 t	-7,45 %	0,30	PAPREC/EPR	103 t
Petits alu	42 t	55 t	30,95 %	0,19	PAPREC/EPR	0 t
Papiers/journaux/magazines	3 025 t	2 704 t	-10,61 %	9,26	UPM Chapelle Darblay	2 809 t
Gros de magasin	1 325 t	1 102 t	-16,83 %	3,77	UPM Chapelle Darblay	957 t
Ss-total : matériaux issus du centre de tri	10 373 t	9 488 t	-8,53 %	32,49		9 330 t
Cartons bruns	2 142 t	2 148 t	0,28 %	7,36	EPR	2 148 t
Verre	7 009 t	6 828 t	-2,58 %	23,38	Verallia	6 828 t
TOTAL	19 524 t	18 464 t	-5,43 %	63,23		18 306 t

La production de produits valorisables 2023 issus du centre de tri pour Orléans Métropole a diminué de 8,53 % par rapport à 2022.

La production globale de matières valorisables y compris cartons et verre a quant à elle diminué de - 5,43 % entre 2023 et 2022

LES ERREURS DE TRI ET LE TAUX DE VALORISATION

Taux de refus réel du centre de tri pour Orléans Métropole en 2023

20,62 %
 (22,67 % en 2022)

2 909 traitées en incinération

Déclassement 25,41 t
 (en incinération car la mauvaise qualité du tri ne permet pas le traitement en centre de tri)

18,98 % liés aux erreurs de tri des habitants
 (21,04 % en 2022)

0% d'emballages acceptés dans les consignes mais non recyclables
 (0,74 % en 2022)

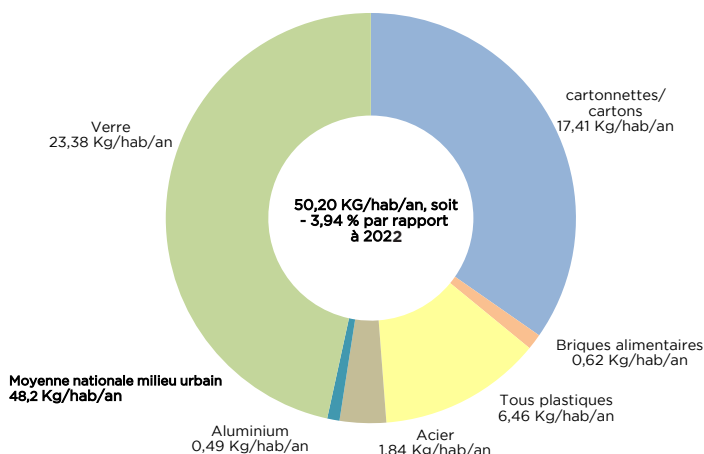
1,63 % liés aux erreurs de process
 (0,90 % en 2022)

Le taux de refus lié aux seules erreurs de l'habitant diminue par rapport à 2022 passant de 21,05 % à 18,98 %.

Par contre les refus liés au process augmentent en lien notamment avec le nombre croissant de bouteilles sleeve (bouteilles avec étiquettes recouvrant entièrement la bouteille et perturbant ainsi le tri) et les films souples autre que PEBD.

Le taux de valorisation pour Orléans Métropole est de 96,39 % en 2023 contre 104,88 % en 2022.

RATIO EN KG/HAB.AN PAR TYPE D'EMBALLAGE 2023 (VERRE COMPRIS)

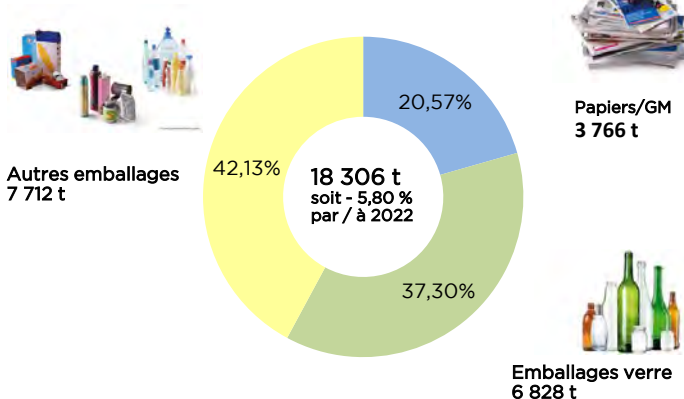


50,20 kg/hab./an d'emballages valorisés en 2023
 (- 3,94 % / 2022)

Moyenne nationale milieu urbain **48,2 kg/hab./an**

18 306 t de papiers et d'emballages recyclées en 2023
 (- 5,80 % / 2022)

QUANTITÉS RECYCLÉES



PERFORMANCES VALORISATION D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ

Emballages + Verre + papiers-journaux = **63,23 kg/hab./an**
 (67,24 kg/hab./an en 2022)

3. LES DÉCHETTERIES ET LES VÉGÉ'TRI

3.1 PRÉSENTATION

En 2023, 6 déchetteries dont une déchetterie nouvelle génération (Le comptoir du réemploi et du recyclage) et 6 Végé'tri sont en service sur le territoire d'Orléans Métropole.

Le Comptoir du réemploi et du recyclage situé à Saint-Pryvé Saint-Mesmin a ouvert ses portes fin février 2023 en remplacement de la déchetterie Sud-Ouest située Chemin de l'Alouette à Orléans.



L'ouverture de végé'tri depuis début 2018 permet d'alléger le fonctionnement des déchetteries en

facilitant les dépôts de végétaux sur des sites dédiés. Le nouvel équipement sur Saran est venu compléter le réseau en mars 2023.

L'accès aux sites est réservé aux habitants d'Orléans Métropole et aux professionnels munis d'une carte d'accès.

Le volume apporté par usager est limité à 3 m³ pour les particuliers et 5 m³ pour les professionnels.

Trois axes essentiels orientent les actions des déchetteries :

- Réduire les déchets à la source en invitant les usagers à privilégier le réemploi ou la réutilisation des objets avant de les destiner à la déchetterie,
- Faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement en valorisation matière.
- Capter en déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation.

3.2 DÉCHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS

EN DÉCHETTERIE



EN VÉGÉ'TRI



DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHETTERIE

- cadavres d'animaux
- extincteurs
- déchets ménagers
- engins explosifs
- bouteilles de gaz
- produits radioactifs
- déchets amiantés (exceptés les déchets d'amiante lié)
- carcasses de voiture
- déchets non refroidis

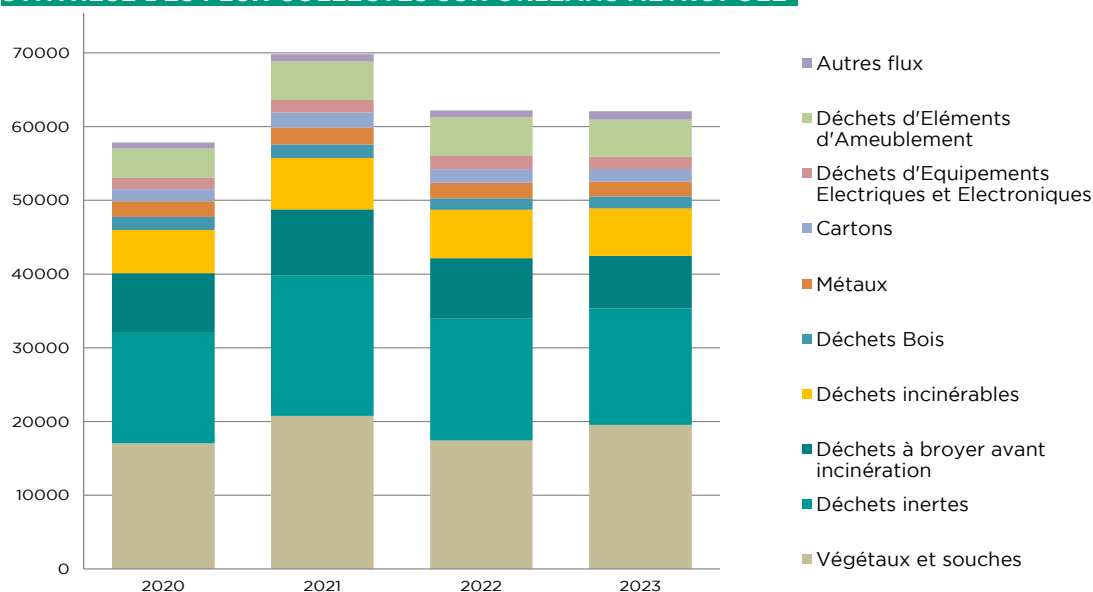
3.3 L'ACTIVITÉ 2023

3.3.1. LES QUANTITÉS 2023

Année	2022		2023		Evolution Tonnages 2022-2023
	Population (hab ; INSEE)		292 001		
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	
Végétaux	16 324 t	56,22	18 257 t	62,52	11,8%
Déchets inertes	16 515 t	56,88	15 764 t	53,99	-4,5%
Déchets à broyer avant incinération	8 207 t	28,26	7 152 t	24,49	-12,9%
Déchets incinérables	6 552 t	22,57	6 425 t	22,00	-1,9%
Déchets Bois	1 583 t	5,45	1 627 t	5,57	2,8%
Métaux	2 091 t	7,20	2 022 t	6,92	-3,3%
Plâtre			272 t	0,93	
Souches	1 113 t	3,83	1 304 t	4,47	17,1%
Palettes en Bois	246 t	0,85	210 t	0,72	-14,8%
Huiles végétales	13 t	0,04	12 t	0,04	-4,6%
Sous-total déchets non dangereux hors REP*	52 643 t	181,31	53 045 t	181,66	0,8%
Déchets dangereux	96 t	0,33	96 t	0,33	-0,2%
Huiles minérales	83 t	0,29	83 t	0,28	-0,2%
Batteries automobiles	50 t	0,17	43 t	0,15	-14,6%
Amiante	100 t	0,35	87 t	0,30	-13,3%
Sous-total déchets dangereux hors REP*	329 t	1,13	308 t	1,05	-6,4%
Cartons	1 845 t	6,36	1 720 t	5,89	-6,8%
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	1 801 t	6,20	1 648 t	5,64	-8,5%
Déchets d'Éléments d'Ameublement	5 212 t	17,95	5 018 t	17,18	-3,7%
Piles et accumulateurs	14 t	0,05	16 t	0,06	18,9%
Pneus	101 t	0,35	105 t	0,36	4,5%
Déchets dangereux	247 t		224 t	0,77	-9,3%
Cartouches d'encre	2 t	0,01	3 t	0,01	21,5%
Sous-total filières REP*	9 222 t	31,76	8 735 t	29,91	-5,3%
Total	62 194 t	214,21	62 088 t	212,63	-0,2%
Réemploi	305 t	1,05	423 t	1,45	38,6%

* REP : responsabilité élargie du producteur

SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS SUR ORLÉANS MÉTROPOLÉ



En 2023, stabilisation des tonnages déposés en déchetteries et en Végé'tri par rapport à 2022, confirmant le fait que l'année 2021 était une année atypique avec des tonnages significativement plus élevés.

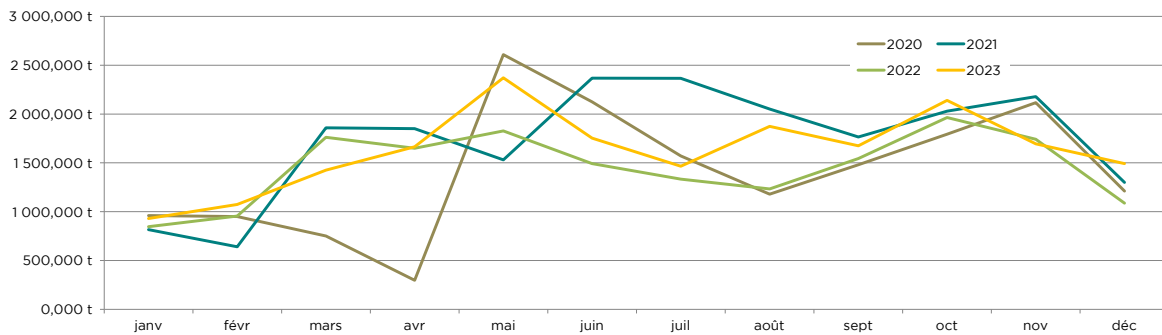
L'augmentation des tonnages de végétaux (+12 % par rapport à 2022) est compensée par une diminution des tonnages d'inertes, de métaux, de cartons, de déchets d'ameublement, de déchets incinérables et de déchets à valoriser, déchets destinés à l'incinération après broyage.

La filière réemploi poursuit sa croissance et a permis de détourner plus de 420 tonnes d'objets en 2023 (+ 39 % par rapport à 2022).



3.3.2. FOCUS SUR LES VÉGÉTAUX ET SOUCHES

ÉVOLUTION DES APPORTS DE VÉGÉTAUX PAR MOIS ET PAR ANNÉE



Les tonnages de végétaux sont en augmentation notamment sur les mois de mai et août.

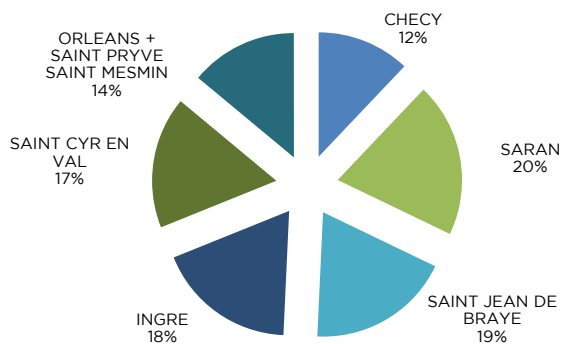


Depuis l'ouverture de la Végé'tri de Saran, les végétaux et souches sont exclusivement récupérés sur les végé'tri et ne sont plus acceptés en déchetteries.

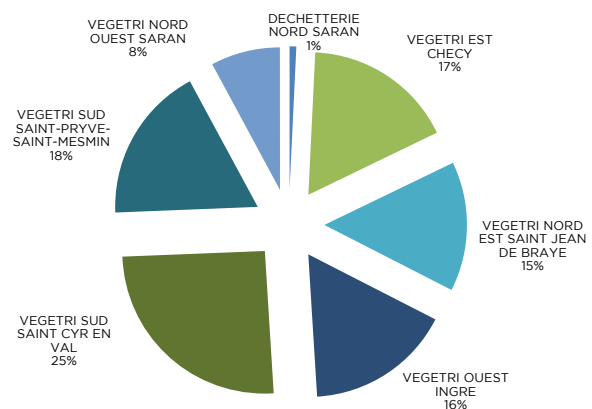


3.3.3. REPARTITION DES APPORTS PAR SITE (HORS VÉGÉTAUX)

TONNAGES 2023



3.3.4. REPARTITION DES APPORTS DE VÉGÉTAUX PAR SITE





La Végé'tri de Saint-Cyr-en-Val a concentré 25 % des apports de végétaux.

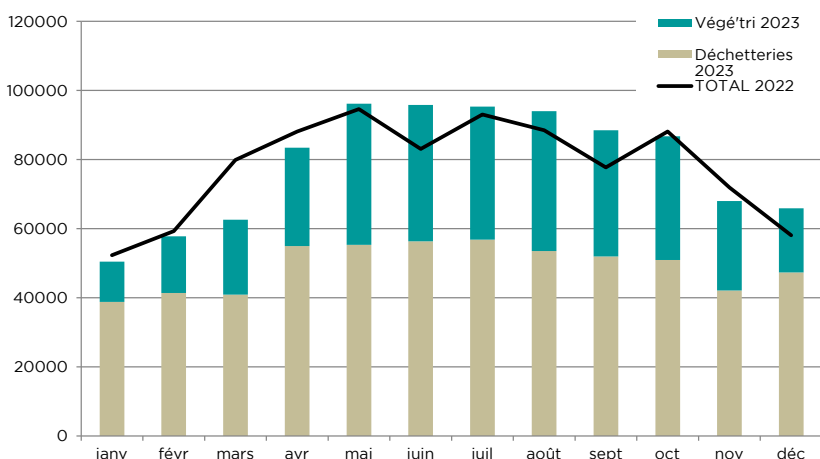
La déchetterie de Saran capte 20 % des autres déchets alors qu'avec la Végé'tri de Saran (ouverte en cours d'année), elle ne capte « que » 9 % des végétaux.

La déchetterie de Chécy « ne capte que » 12 % des autres déchets alors que la végé'tri de

Chécy capte 17 % des tonnages de végétaux.

Les déchargements plus aisés et les délais d'attente plus courts sur les végé'tri encouragent les apports de végétaux sur ces sites aux dépens d'une gestion à domicile de ces déchets (broyage, paillage...) et/ou sur des équipements de territoires limitrophes.

3.3.5. FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRI



CHIFFRES CLEFS 2023

945 000 passages
 (particuliers et professionnels enregistrés sur les déchetteries et les Végé'tri)
 (935 000 passages en 2022)

38% des passages en Végé'tri
 (31 % en 2022)

3.4 LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Depuis 2010, le retrait de compost et le dépôt de déchets d'amiante lié ont été mis en place sur certains des équipements de la Métropole (Sites et modalités à consulter sur le site d'Orléans Métropole).

Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de la métropole orléanaise. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.



4. LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ET DÉCHETS MUNICIPAUX

4.1 LES DÉCHETS ASSIMILABLES

Les professionnels sont responsables de l'élimination des déchets qu'ils produisent. Toutefois, Orléans Métropole peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers dans la limite de 10 000 litres par semaine.

La collecte est assurée dans les mêmes conditions que celle des déchets ménagers. Les modalités spécifiques de financement sont détaillées dans la délibération fixant les tarifs annuels de la redevance spéciale, appliquée en complément de la taxe d'enlèvement des

ordures ménagères.

En déchetterie, les professionnels sont autorisés à déposer leurs déchets sur présentation d'une carte d'accès. Les quantités déposées sont ensuite facturées selon la nature des matériaux.

CHIFFRES CLEFS 2023

32 400 m³
 de déchets volumineux et végétaux

8,1 tonnes
 de déchets dangereux

4.2 LA COLLECTE DES CARTONS

Depuis 2010, une collecte de cartons est organisée pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire de 1 à 3 fois par semaine selon les rues. Le volume maximal par collecte est de 1 m³ par professionnel.

CHIFFRES CLEFS 2023

420 tonnes de cartons collectées auprès des **900 professionnels** inscrits

+ 6 % par rapport à 2022

4.3 LES DÉCHETS MUNICIPAUX

Les déchets municipaux assimilables aux déchets ménagers tels que les déchets résiduels et les recyclables (verre et multimatériaux) sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Une redevance spéciale est appliquée au flux déchets ménagers résiduels produits par les établissements d'enseignement.

Pour les autres déchets municipaux, une convention de groupement de commandes entre différentes communes de la Métropole permet la prise en charge et le traitement par Orléans Métropole des balayures, déchets bois, déchets inertes, végétaux et souches, métaux, déchets incinérables et déchets à valoriser nécessitant un broyage préalable avant incinération.

Ces déchets peuvent être déposés :

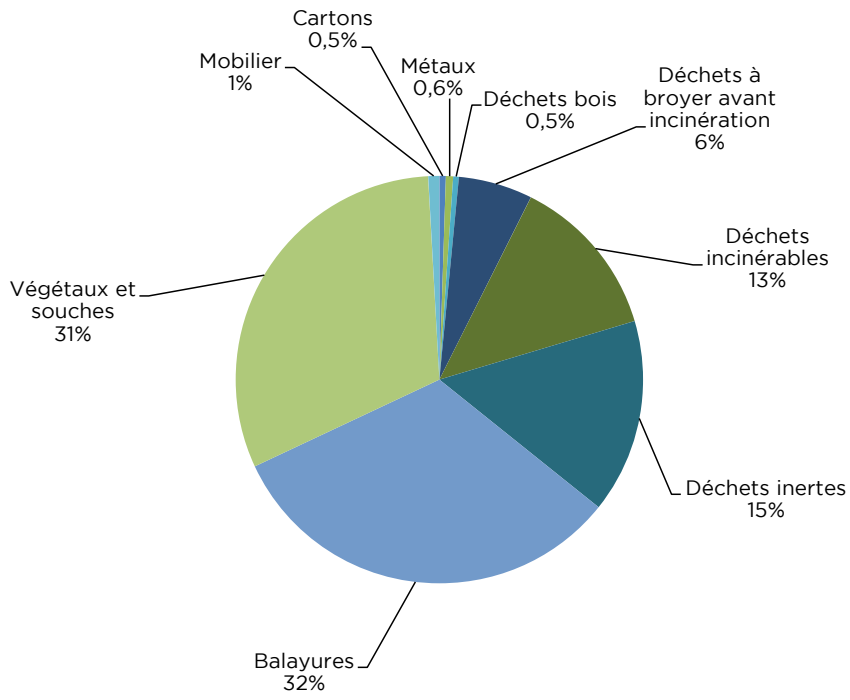
- directement sur les exutoires retenus dans le cadre du groupement de commandes ou

- à l'UTOM pour les déchets incinérables,
- au centre de transfert de la rue Hatton (CTH) sur présentation d'une carte d'accès,
- en déchetteries pour les volumes réduits dans la limite de 5 m³ par apport (50 kg pour les déchets toxiques), hors samedi et dimanche et sur présentation d'une carte d'accès.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les coûts de transport entre les déchetteries ou le CTH et les exutoires ainsi que les coûts de traitement de ces déchets sont pris en charge par Orléans Métropole.

Certaines communes, non adhérentes au groupement de commandes pour la prise en charge de certains déchets, recourent à leurs propres prestataires. Les quantités de déchets concernées ne sont actuellement pas recensées.

DÉCHETS MUNICIPAUX PRIS EN CHARGE PAR ORLÉANS MÉTROPOLE ET ÉVOLUTION



Tonnages	2021	2022	2023	Evolution 2022-23	Ecart en tonnes	Exutoires 2023
Cartons	67	45	55	22%	10	SOCCOIM Chaingy
Métaux	87	68	62	-9%	-6	SOCCOIM Chaingy
Déchets bois	71	65	49	-25%	-16	SOCCOIM Chaingy
Déchets à broyer avant incinération	704	675	634	-6%	-41	SOCCOIM Chaingy
Déchets incinérables	1 468	1 442	1 399	-3%	-43	UTOM Saran
Déchets inertes	2 412	1 945	1 660	-15%	-285	SETRAD Mézières / SUEZ Chevilly
Balayures	3 727	3 453	3 484	1%	31	Collectisables Saint Ay
Végétaux et souches	4 383	3 594	3 358	-7%	-236	SETRAD Mézières / Bourdin Fay-aux-Loges
Mobilier	95	89	96	7%	6,12	Filière REP - VALDELIA
Palettes	16	15	15			
Déchets dangereux	9	9	7	-24%	-2,16	Martin Environnement Chevilly
DEEE	29	29	33	17%	4,897	PAPREC
Total général	13 068	11 429	10 852	-5%	-576,763	

Le bois est le flux ayant connu la plus forte diminution (-25%) suivi par les inertes (- 15 %) et les végétaux (- 7 %) alors que les cartons sont en augmentation de 22 %.

CHIFFRES CLEFS 2023

10 852 tonnes prises en charge pour les services municipaux

-5 % par rapport à 2022



FOCUS SUR LES BALAYURES

Issues de l'entretien mécanisé des voiries, elles sont composées majoritairement de sables et de déchets organiques.

Leur traitement et leur valorisation demandent un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants) et un criblage écartant les corps creux

(canettes, emballages...).

Le process utilisé permet une valorisation à terme des sables notamment pour le remblaiement de tranchées de réseaux techniques. Il permet ainsi l'économie d'une part équivalente de matériaux naturels d'extraction.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214503088-20241217-100_24-DE



5. L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER



1. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION

1.1 LES MARCHÉS PUBLICS

Nature de la prestation	Prestataire	Echéance du contrat
COLLECTE		
Collecte des DMr et collectes sélectives en porte-à-porte	SUEZ	01/06/2023
Collecte des cartons des professionnels	SUEZ	01/06/2023
Collecte du verre des professionnels	SUEZ	01/06/2023
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	SUEZ RV CENTRE OUEST	22/03/2023
Collecte de dépôts sauvages et d'objets volumineux sur le territoire d'Orléans Métropole	Groupement Le Tremplin/Aabraysie/Val	19/04/2023
Collecte d'objets volumineux sur le territoire d'Orléans Métropole	Groupement Le Tremplin/Aabraysie/Respire	11/10/2023
Fourniture de pièces électriques et détection panne tous véhicules	VAL DE LOIRE POIDS LOURDS	25/07/2023
Fourniture de pièces et prestations de réparation Poids lourds	LAPAUZE PAUL	25/07/2023
Gestion des pneumatiques	ORLEANS PNEUMATIQUES	16/02/2023
Fourniture châssis cabine courte 26T, boîte de vitesse robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	14/11/2023
Fourniture bennes basculantes arrière, de grues hydrauliques de passerelle dos cabine et pièces associées	LAUMONIER	16/11/2023
Fourniture châssis cabine surbaissée 26T et pièces associées	SODIMAVI	15/12/2023
Fourniture de bennes à ordures ménagères et basculeurs	TERBERG MATEC	14/12/2023
Fourniture châssis cabine courte 26T, boîte de vitesse robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	11/10/2023
Fourniture de grues hydrauliques, bennes compactrices, pièces associées	S4C	04/10/2023
Fourniture de chassis 7,5T avec boîte robotisée équipé d'un nettoyeur haute pression, presta maintenance et pièces associées	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	27/04/2025
TRAITEMENT		
Incinération	TRISALID	31/12/2028
Tri	TRISALID	31/12/2028
Traitement des déchets des services techniques des communes (DAV)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (bois)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone nord)	SUEZ	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone sud)	SETRAD	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (balayures)	COLLECTI SABLE	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone nord)	BOURDIN JARDINS ET PAYSAGES	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone sud)	SETRAD	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (enlèvement des caissons)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets verts en PAP	SUEZ ORGANIQUE	22/03/2023
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	04/12/2026
Exploitation des végétries	SOCCOIM	04/12/2026
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2026
Stockage du verre	SOCCOIM	31/12/2025

Nature de la prestation	Prestataire	Echéance du contrat
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		
Acquisition laveuse de conteneurs PAV	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	28/03/2022
CONTENANTS		
Fourniture de bacs	SULO	20/10/2025
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	31/12/2022
Acquisition colonnes enterrées	SULO	12/03/2023
Acquisition colonnes aériennes	ASTECH	12/03/2023
Acquisition composteurs en matière plastique	QUADRIA	20/10/2024
Acquisition composteurs collectifs en bois	EMERAUDE	20/10/2024
DIVERS		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SAUR	31/12/2023
Location et nettoyage des vêtements de travail	ELIS	06/01/2023
Développement filière réemploi en déchetterie	GRPT LA RESSOURCE AAA	24/03/2023
Fourniture additif liquide économiseur de carburant	ALT R ECO	06/12/2023
Mise en place système de vidéoprotection sites de la Direction des Déchets	CITEOS	22/05/2025
Accompagnement à la gestion de proximité des biodéchets sur le territoire d'Orléans Métropole:		
Accompagnement et suivi des sites de compostage partagé	LES CYCLOPOSTEURS	13/10/2023
Formation des référents de site	COMPOST'AGE	20/10/2023
Aide à la communication et conduite d'animations	Groupement ETHICOMPOST/BETTER/SANDY RENAUDOT	13/10/2023

1.2 LES PRINCIPALES RÉMUNÉRATION

PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL VERSE (€ TTC)						Evolution 2022/2023
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
ORVADE JUSQU'À 10/2019 PUIS TRISALID	11 752 945	10 271 801	8 564 302	9 290 460	11 335 142	11 309 430	-0,20%
SOCCOIM	3 892 108	3 688 442	4 169 941	3 623 971	3 623 082	3 435 303	-5,20%
M LOC						153 043	
SITA Centre Ouest => SUEZ RV CENTRE OUEST	2 885 758	2 967 015	3 423 753	3 269 143	3 656 311	4 446 412	21,60%
SETRAD	957 356	1 095 712	396 948	336 591	343 143	424 485	23,70%
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT/GRPT AABRAYSIE-RESPIRE-VAL ESPOIR-TREMLIN-OIE	215 513	200 452	246 244	234 475	80 258	81 873	2,00%
COLLECTI 'SABLE			199 864	214 146	221 822	240 295	8,30%
ETS MARTIN ENVIRONNEMENT	192 015	167 140	277 595	166 293	141 500	203 732	44,00%
PLASTIC OMNIUM JUSQU'À 2018 PUIS SULO	271 948	480 299	333 327	775 480	281 995	724 624	157,00%
ASTECH	173 034	141 092	40 290	141 856	310 328	232 694	-25,00%
QUADRIA						293 094	
SODIMAVI	599 360	286 317	113 495	356 651	239 476	520 278	117,30%
LOIRET TRUCKS	18 917	22 675	208 689	24 241	131 053	154 104	17,60%
SEMAT	14 303	6 410	919	1 614	39 143	1 786	-95,40%
LAPAUZE	12 159	21 918	33 438	22 777	7 143	12 389	73,40%
EUROVOIRIE JUSQU'À 2019 PUIS TERBERG	423 681	208 413	114 358	318 822	215 002	367 350	70,90%
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (pneus)	100 022	53 573	73 132	63 384	56 581	89 431	58,10%
CARROSSERIE CHAUDRONNERIE CHAPEL S4C		2 659	383 982	12 842	28 342	274 543	868,70%
LA RESSOURCE AAA		48 438	105 141	158 305	177 867	348 216	95,80%
LES CYCLOPOSTEURS						13 930	
TOTAL	21 509 119	19 662 358	18 685 418	19 011 051	20 888 188	23 327 010	11,70%

Les principales rémunérations versées aux prestataires ont augmenté entre 2022 et 2023.

En 2023, les augmentations sont dues à l'augmentation des périmètres de collecte en porte-à-porte confiés au prestataire SUEZ.

Des évolutions significatives correspondent à l'acquisition de nouveaux véhicules poids lourds ainsi qu'à la maintenance du parc.

Le nouveau marché d'exploitation des déchetteries ainsi que la mise en service du comptoir du réemploi expliquent les évolutions pour les prestataires SOCCOIM et LA RESSOURCE AAA.

Les prestataires en lien avec la gestion de proximité (fourniture de composteurs et accompagnement des sites) et la collecte des biodéchets ont été ajoutés à la liste.



2. LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

ECO ORGANISMES EN CONTRAT AVEC ORLÉANS MÉTROPOLE

Matériaux	Modalités de collecte	Eco-Organisme	Date de signature	Modalités
Emballages en plastique, en papier-carton, en aluminium, en acier, briques alimentaires	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO	04/06/2018	Financière
Verre	Collecte en apport volontaire			
Papiers	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO		Financière
Mobilier	Revendeurs (1 pour 1)	Eco-Mobilier	02/05/2014	Mixte
	Déchetteries			
Déchets dangereux	Déchetteries	Eco-DDS	sept-13	Mixte
Textiles	Apport volontaire	Eco-TLC	avr-20	Financière
DEEE	Revendeurs (1 pour 1)	OCAD3E / Ecologic / Recylum	01/01/2015	Mixte
	Déchetteries			
Piles et accumulateurs	Revendeurs (1 pour 1)	Screlec	15/05/2019	Opérationnelle
	Déchetteries			
Pneus	Déchetteries	Aliapur		Opérationnelle

3. LES DÉPENSES/RECETTES ET LE FINANCEMENT DU SERVICE

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2023 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

3.1 LES DÉPENSES

Le budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

3.1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2023, dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif : 23,7 M€ (hors masse salariale), en hausse de 8 % par rapport à 2022.

COMPOSITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT :

- Les prestations de traitement pour 11,8 M€ (+0,387 M€) :

- les charges de traitement à l'UTOM (+0,442 M€) (tri +0,323 M€ / incinération +0,120 M€),
- le traitement des déchets municipaux +0,045 M€ (0,402 M€),
- Rémunération Financière de Tri (RFT) due dans le cadre de la réalisation et du financement des Travaux Neufs du centre de tri (stable).

- Les charges de collecte pour 4,496 M€ :

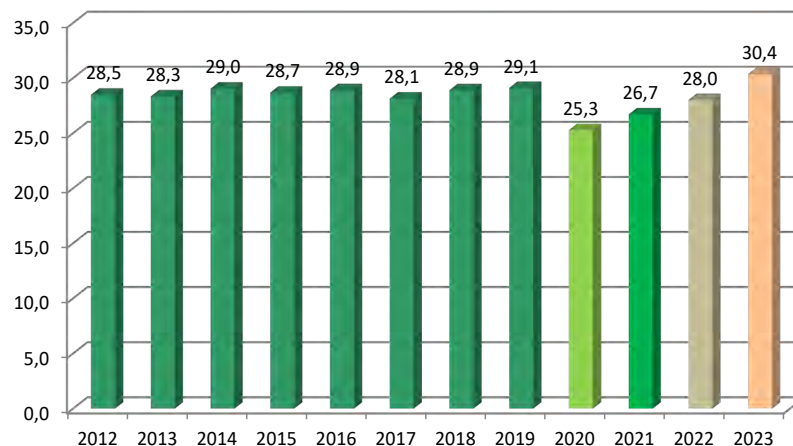
- prestations de collecte en porte à porte 4,261 M€ (+0,380 M€),

3.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT : 5,630 M€ dont :

- l'installation de points de collecte aériens et enterrés (0,306 M€),
- le renouvellement de bennes à déchets ménagers (0,972 M€),
- l'acquisition de bacs roulants (0,681 M€),
- l'acquisition de matériels informatiques/téléphoniques (0,128 M€),
- l'entretien des véhicules (0,247 M€),
- travaux/équipements sur les déchetteries (0,116 M€),
- l'acquisition et l'aménagement de véhicules légers (0,218 M€),

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- charges de collecte des déchets verts de 0,236 M€ (-0,041 M€),

- la collecte des dépôts sauvages / encombrants 0,020 M€ (+ 0,009 M€)

- L'exploitation des déchetteries 5,052 M€ (+1,35 M€) :

- les charges d'exploitation des différents sites 4,53 M€ (+1,068 M€)
- filière du réemploi 0,517 M€ (+0,285 M€),
- nouvelles filières et dynamique de réduction des déchets : accompagnement des usagers au compostage de proximité des biodéchets pour 0,064 M€, actions de prévention et de sensibilisation pour 0,093 M€ (-0,060 M€)

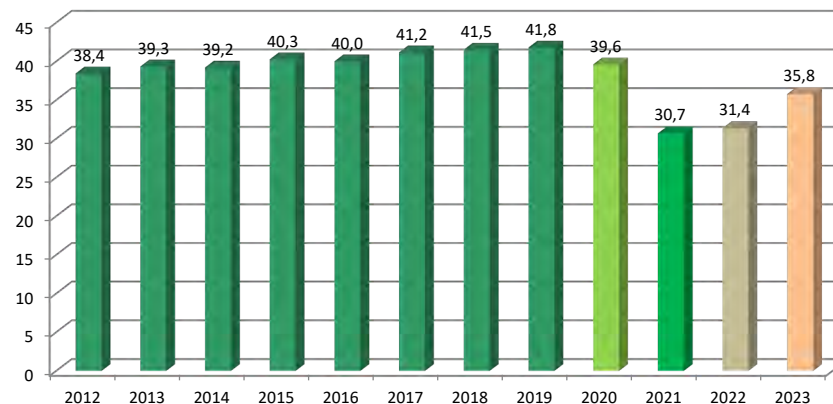
- l'acquisition de composteurs (0,314 M€),
- points de collecte et points de regroupement (0,052 M€ -> 0,072 M€),
- aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes (0,020 M€ -> 0,009 M€),
- filière bio déchets (0,013 M€ -> 0,032 M€).
- la déchetterie nouvelle génération à St Pryvé St Mesmin (1,717 M€),
- la végé'tri de Saran (0,381 M€).
- Financement de la mise au norme de l'UTOM incinération (0,438 M€).

3.2 LES RECETTES

3.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 35,8 M€ et augmentent de 14 % par rapport à 2022.

La forte diminution des recettes entre 2020 et 2021 résulte de la baisse du taux de TEOM de 8,73 % à 5,8 %.



COMPOSITION DES RECETTES :

Produit de la TEOM : 24,704 M€ (+1,545 M€),

Recettes propres : 11,061 M€ (+2,858 M€) :

- tri sélectif, soutien à la tonne triée et garanties de reprise sur les flux collectés en porte à porte, apport volontaire ou en déchetterie 5,192 M€ (-0,441 M€),
- les redevances d'utilisation de l'UTOM par le délégataire sont constantes par rapport à 2022 pour un montant de 0,680 M€
- la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets des établissements

publics et les établissements scolaires 0,643 M€ (+0,008 M€),

- Reversement par le délégataire de la taxe foncière de l'UTOM 0,204 M€ (+0,014 M€),
- Facturation des professionnels en déchetterie 0,206 M€ (-0,099 M€),
- Recettes perçues par les membres du GAC pour le financement du centre de tri UTOM 0,698 M€ (même montant qu'en 2022).

3.2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,550 M€ et correspondent au :

- subvention FEDER suite à la construction de la déchetterie de St Pryvé St Mesmin (0,537 M€),

- au cofinancement des bailleurs pour l'implantation des colonnes (0,013 M€).

3.3 LE FINANCEMENT DU SERVICE

La réglementation prévoit qu'en France le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés puisse être assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

3.3.1. LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le service public d'élimination des déchets assuré par Orléans Métropole est financé par la TEOM. Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé de 2005 à 2020 à 8,73 % quelles que soient les communes. En 2022, le taux a été fixé à 5,8%.

Les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction sont exonérés de droit du paiement de cette taxe.

Les locaux professionnels situés dans une zone d'activité non desservie par le service public sont exonérés par application d'une délibération de septembre 2010.

Orléans Métropole n'exonère plus depuis 2011 les entreprises situées dans le périmètre géographique du service public même en l'absence d'utilisation de ce service.

3.3.2. LA REDEVANCE SPÉCIALE

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à la redevance spéciale. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers,

ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement 119 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire.

Les tarifs 2023 se décomposent comme suit :

	Coût de collecte 2023 en €	Coût de traitement 2023 en €
Pour un conteneur de 120 litres	2.76	2.11 €/ conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	5.44	4.20 €/ conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7.49	5.97 €/ conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	15.03	11.56 €/ conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	17.73	13.18 €/ conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	13.44	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10.82	
Au-delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9.73	



4. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE LES COÛTS 2022

Orléans Métropole a intégré le réseau **compta coût de l'ADEME** en 2008. Depuis, la **matrice de comptabilité analytique** a été produite annuellement.

Le travail sur la **comptabilité analytique 2023** n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la **matrice 2022**.

4.1 LE COÛT COMPLET EN € HT (HORS DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS)

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries et végé'tri	Déchets verts	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)	Total	%/total
Tonnages 2022	62 965	13 010	6 947	62 194 45 683 hors gravats	426	0	395		129 426	
% par rapport au tonnage total	48,6%	10,1%	5,4%	35,3%	0,3%	0,0%	0,3%		100,0%	
Charges de structure	1 156 967	624 286	90 581	457 899	22 536	0	12 085		2 364 354	8,0%
Communication	175 529	200 605	32 239	85 257	10 030	0	5 015		508 675	1,7%
Prévention	93 631	4 962	2 650	272 309	922	0	151		374 625	1,27%
Pré-collecte	546 803	523 641	611 551	0	77 184	---	---		1 759 179	6,0%
Collecte	6 345 751	2 828 312	364 721	2 348 330	165 996	0	98 351		12 151 461	41,3%
Transport/Transfert	0	0	30 575	1 235 871		0	0		1 266 446	4,3%
Traitement	5 999 299	3 649 899	0	1 282 820	8 837	0	37 140		10 977 995	37,3%
Total	14 317 980	7 831 705	1 132 317	5 682 486	285 505	0	152 742		29 402 735	

Les charges de collecte et de traitement sont en augmentation pour les DMR et le flux multimatériaux, en raison de la forte hausse des indices de révision des marchés de prestations et délégalation de service public.

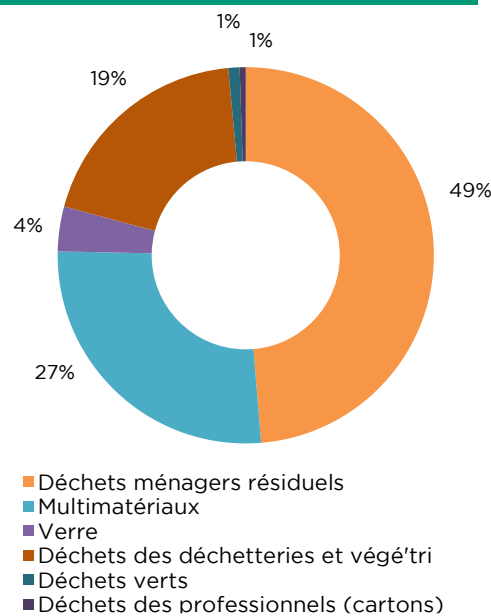
Les charges de collecte et de transfert pour les déchetteries et végé'tri sont en baisse du fait d'une diminution importante des tonnages entre 2021 et 2022.

Les charges liées à la prévention des déchets sont en augmentation en lien avec la mise en œuvre du PLPDMA et notamment du développement de la gestion de proximité des biodéchets

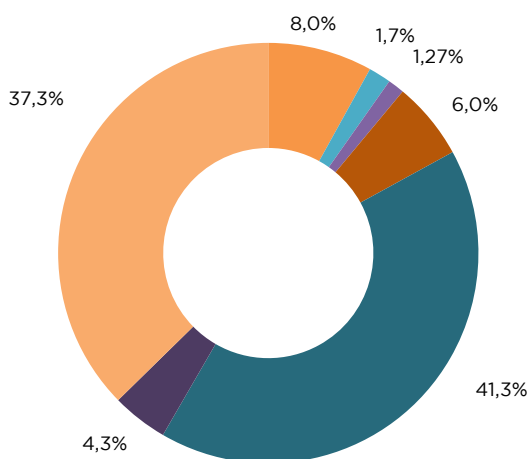
Le flux déchets ménagers résiduels représente 49 % des charges totales pour 49 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 19 % des charges pour 35 % des tonnages (hors gravats).

27 % des charges totales sont liées au flux multimatériaux pour 10 % des tonnages.

RÉPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR FLUX DE DÉCHETS



RÉPARTITION GLOBALE DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPE TECHNIQUE



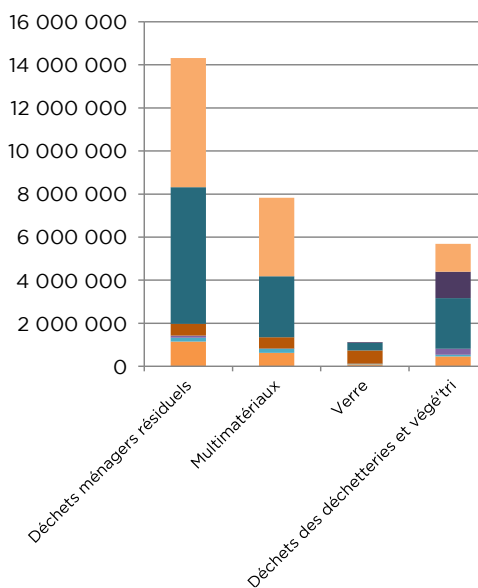
- Charges de structure
- Communication
- Prévention
- Pré-collecte
- Collecte
- Transport/Transfert
- Traitement

Sur le flux DMr, la part traitement constitue 42 % des charges et la part collecte 44 % des charges. Les coûts de traitement représentent 37 % des coûts, en forte diminution depuis le renouvellement du contrat de concession de l'unité de traitement de Saran. Ils représentent respectivement 42 % et 47 % des coûts pour les flux DMR et multimatériaux et représentent 23 % des charges de gestion des déchetteries.

Les charges fonctionnelles (Charges de structure et communication) s'élèvent à 9,8 % des coûts totaux.

La prévention représente 1,3 % des dépenses totales.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 54 % des charges. La part importante de colonnes enterrées et les charges liées à l'entretien et au nettoyage des points d'apport volontaire pèsent fortement sur cette étape technique.



- Traitement
- Transport/Transfert
- Collecte
- Pré-collecte
- Prévention
- Communication
- Charges de structure

4.2 LES COÛTS AIDÉS

Coût aidé =

coût partagé - les aides reçues

Coût partagé =

coût technique - soutiens apportés par les sociétés agréées (Citeo...)

Coût technique =

coût complet - produits à caractère industriels (vente de matériaux, énergie...)

Coût complet = totalité des charges

Flux	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries+ végé'tri	Déchets verts	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)	Tous flux (Hors déchets des collectivités)
Coût aidé en €HT	2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658		377 552	275 721	23 602 809
	2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	244 441	23 779 264
	2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	23 902 660
	2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630	391 932	244 186	24 078 046
	2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487	516 338	285 244	24 673 464
	2017	13 225 681	4 354 743	445 672	4 998 605	287 107	499 246	310 018	24 121 072
	2018	13 697 981	3 458 111	383 943	5 363 738	322 292	445 582	258 064	23 929 712
	2019	13 845 963	4 815 425	606 036	5 466 308	352 242	431 374	110 988	25 628 336
	2020	11 746 221	4 665 097	796 281	4 787 576	291 681	461 412	108 152	22 856 420
	2021	11 961 209	3 981 562	863 892	4 546 241	298 411	0	114 258	21 765 573
2022	13 374 601	3 652 540	906 922	4 506 245	285 504	0	121 435		
Montant TVA 2022	968 169	427 243	35 664	366 928	26 491	0	8 212		1 832 707
Coût aidé €TTC 2022	14 342 770	4 079 783	942 586	4 873 173	311 995	0	129 647	0	1 832 707

Coût aidé € TTC par habitant (291 080 hab en 2022)	49,4	14,1	3,2	16,8	1,1	0,0	0,4	0,0	85,0
Coût aidé € TTC par tonne (hors gravats)	227,8	313,6	135,7	95,9	732,4		328,2		14,2



Le coût aidé à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

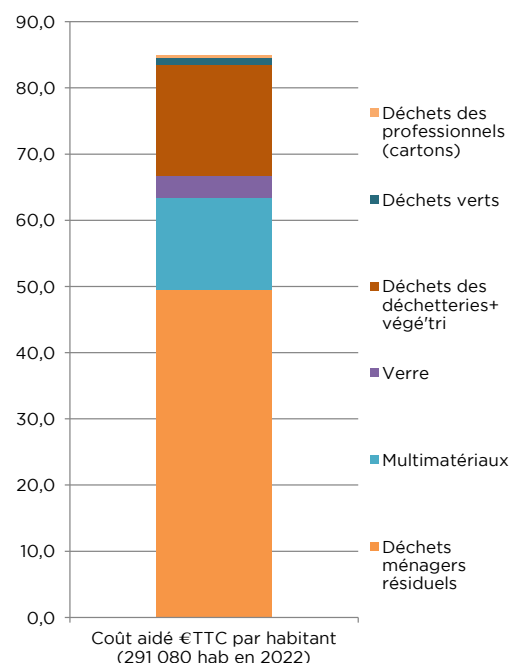
En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières à périmètre réduit (déchets verts, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

LA COMPOSITION DU COÛT AIDÉ EN € TTC PAR HABITANT



Coût complet tous flux confondus :

85 € TTC/habitant
(+ 6,2 % / 2021)



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214503088-20241217-100_24-DE



ANNEXES



SYNOPTIQUE

PRÉVENTION / RÉDUCTION : COMPOSTAGE, STOP-PUB, ANIMATION ANTI-GASPILLAGE

82 764 Tonnes

COLLECTES PORTE-À-PORTE OU APPORT VOLONTAIRE



62 512 Tonnes

DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRI



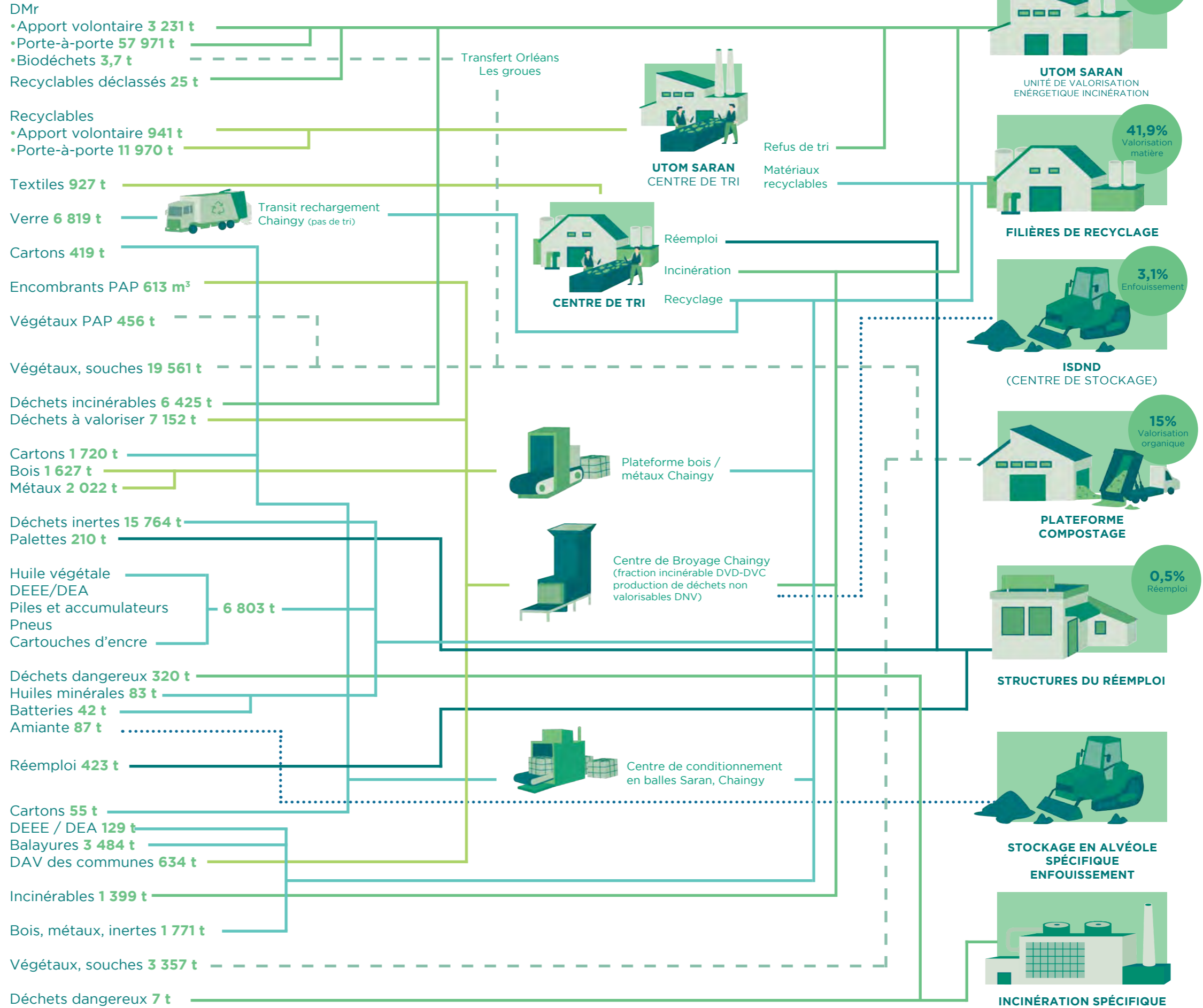
10 850 Tonnes

SERVICES MUNICIPAUX



- Valorisation organique : retour à la terre
- Valorisation matière : recyclage
- Stockage ou mise en décharge : perte de matière

- Valorisation énergétique : destruction de matière avec production d'énergie et de sous-produits (mâchefer : ferreux et non ferreux / REFIOM)
- Réemploi / Réutilisation : prévention et préservation des ressources
- Étape de tri avant traitement



Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 045-214503088-20241217-100_24-DE



GLOSSAIRE

Apports extérieurs ou déchets tiers

Dans le cadre de la concession UTOM, ce sont les déchets apportés par le délégataire en provenance d'autres collectivités. Ces déchets servent à optimiser le remplissage des fours pour l'UVE et de la chaîne de tri pour le centre de tri.

CET (Centre d'Enfouissement Technique, ancienne appellation : décharge)

C'est le lieu de stockage ultime des déchets. On distingue 3 types d'installations :

- Classe I : dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale ;
- Classe II : dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale ;
- Classe III : dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

CESU

Chèque Emploi Service Universel.

Compostage

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

Compost

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

CTM

Centre Technique Municipal.

DAS ou DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

Déchet

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». Selon la Directive- Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation

de se défaire ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers :

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier ;
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

Déchet Ménager résiduel (DMr)

Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

Dma (Déchets assimilés aux déchets ménagers)

Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux. La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi du 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

Déchets non valorisés

Déchets volumineux non valorisables : déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et qui ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

Déchet ultime

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

DAE (Déchets d'Activité Économique)

Ce sont des déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

DAV (Déchets à valoriser)

- Déchets incinérables des déchetteries : ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés ;
- Déchets Valorisés des Déchetteries (DVD) : ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs natures et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

DDS

Déchets Diffus Spécifiques. Il s'agit de déchets dangereux.

DEA

Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DEEE ou D3E

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Économie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production de déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

Gravats (ou inertes)

Catégorie de déchets ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction physique ou chimique, constituée de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

Gros de magasin

En référence à la norme EN 643 « Papiers cartons mêlés d'origine triés » : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (voir CET).

JRM

Journaux, Revues, Magazines (ou JPRM : Journaux, Papiers, Revues, Magazines).

Mâchefers

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets précis.

Pré-collecte

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Réemploi

Redonner une seconde vie aux objets.

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

Refus de compost

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses).

Refus de tri

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

REP

Responsabilité Élargie des Producteurs.

Ressourcerie / recyclerie

Lieu où les objets retrouvent une seconde vie.

Taux de diversion

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

Valorisation énergétique

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation. Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière) ;
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

Valorisation matière

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Végé'tri

Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches.



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214503088-20241217-100_24-DE



RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Orléans Métropole - Création graphique : Agence des Monstres - Août 2024 - Crédits photos : Didier Depoorter, Sébastien Richard ; Orléans Métropole



INFO QUALITÉ DÉCHETS

02 38 56 90 00

www.orleans-metropole.fr/dechets

#Orleans     

www.orleans.fr